



SIRTOM de la Région d'Apt

Rapport Annuel 2022

Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets
(Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015)



SIRTOM de la Région d'Apt

Rapport Annuel 2022

Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets
(Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015)

La loi Barnier, relative au renforcement de la protection de l'environnement, et plus précisément le Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, définit les grandes lignes d'un rapport qui doit être rédigé par l'ensemble des collectivités compétentes dans le domaine des déchets ménagers, et cela afin de garantir la transparence de leur activité et l'information des usagers.

L'article 40 de la Loi n°99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale stipule : "le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal, en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus."

Sommaire

Édito	8
Plans & Actions de communication	10
Communication externe & interne	12
Communication interne & éco-exemplarité	12
Nouveaux voisins	13
Concours de slogan contre le dépôt sauvage	13
Campagnes de communication	14
Site internet & page Facebook	15
Stop Pub	16
Notre engagement de qualité du service public	17
Animations scolaires	18
L'info sur nos déchets	20
Porte à porte	21
Collecte de jouets & actions auprès des associations	22
Ressources humaines	25
L'absentéisme	28
La prévention des risques	30
Formations	33
Finances	39
Dépenses	42
Recettes	43
Principaux prestataires	44
Indicateurs techniques	47
Le territoire desservi	48
Les chiffres clés du territoire	49
Le territoire et ses installations	52
Déchets pris en charge par le service	53
Compétences	54
Périmètre d'action du SIRTOM	56
L'organisme institutionnelle	58
La collecte des ordures ménagères	60
Le quai de transfert	65
Le traitement des ordures ménagères	66
L'accès en déchetterie	71
La Recyclerie	78
La collecte sélective des P.A.V	80
Synthèse des quantités collectées	81
Les installations de stockage des déchets	82
Glossaire	85



Édito

Notre époque est marquée par des transformations profondes, où le défi environnemental et l'urgence climatique appellent à repenser notre mode de vie.

Face à ces défis cruciaux, la gestion des déchets ménagers joue un rôle central pour façonner un avenir durable.

La prévention des déchets est en effet un pilier important de cette approche. Il s'agit de manière individuelle d'éviter la production de déchets dès le départ en repensant nos habitudes de consommation. Cela signifie faire des choix éclairés, privilégier les produits durables et réparables. La réduction des déchets implique donc de repenser les fondamentaux de notre modèle économique.

Ce changement, c'est celui de tout un chacun.

Un monde durable et circulaire, c'est un monde habité de nouveaux comportements, de nouveaux gestes, de nouvelles habitudes. Pour accroître le tri, réduire le gaspillage, accélérer le réemploi ou mieux lutter contre les déchets abandonnés. Les leviers d'action sont avant tout comportementaux, avant d'être technologiques ou organisationnels. Mais faire évoluer les comportements ne se décrète pas.

Pour plus de 6 Français sur 10, la situation environnementale est préoccupante et appelle des changements radicaux pour produire et consommer moins et mieux. Pourtant, nous le constatons au quotidien, ne serait-ce qu'en observant nos propres comportements,

de l'intention à l'action, l'écart est grand, souvent parce que les solutions pour agir ne sont pas directement accessibles (déficit d'information, complexité, etc.). Notre objectif au SIRTOM est d'aider les usagers à réduire ce déficit.

Cette transformation ne sera pas réalisée uniquement par les individus. *Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin.* Ce proverbe africain dit en une phrase combien le collectif est une force pour avancer. Au-delà de la poussée réglementaire, il est nécessaire une véritable accélération, qui ne doit plus être l'apanage des seules associations environnementales ou des directions RSE des grandes entreprises. Fabricants, metteurs sur le marché, organisations professionnelles, TPE-PME, designers, développeurs, ingénieurs... l'environnement est aujourd'hui le souci et le métier de chacun. Une chaîne d'acteurs interdépendants qui se doivent donc désormais de travailler en étroite collaboration.

Ce changement de paradigme nous offre une chance unique de repenser notre relation avec la consommation et de valoriser des notions telles que la durabilité, la qualité plutôt que la quantité.

Il s'agit de construire un avenir où l'épanouissement humain ne se mesure plus à l'aune de la surconsommation, mais à travers des valeurs plus profondes et plus durables.



01. Plan & Action de communication

Communication externe

La communication engagée par la collectivité adopte un **ton pédagogique positif**, engageant et encourageant. Ainsi le SIRTOM, dans son propos au grand public, en milieu scolaire ainsi qu'en interne vise à se recentrer sur les solutions plutôt que sur le simple pointage d'un problème.

La ligne éditoriale est de proposer des alternatives et des pistes d'action pour **trier, économiser, réduire la production des déchets**, au lieu de pointer du doigt le marasme économique/écologique/sociétal...

En termes de messages, 3 axes principaux sont maintenus en communication externe.

*En découle par conséquence immédiate l'amélioration du cadre de vie des habitants et l'amélioration des conditions de travail des agents de la collectivité et des agents communaux.

Communication interne

Face à la succession des crises et aux diverses tensions qui peuvent émerger au sein des équipes, les séances formation, les réunions d'information au sein de service, les actions de team building et bientôt en 2023 les séances de Co développement se révèlent plus essentielles que jamais.

Ces activités permettent de renforcer la cohésion, la collaboration et la confiance entre les membres des équipes. En favorisant les échanges, la communication et le partage d'expériences positives, la communication interne a pour objectif de créer un climat propice à la résolution des conflits et à la construction d'un environnement de travail plus harmonieux.



Ces actions tentent de briser les barrières, de renforcer les liens interpersonnels et de promouvoir, dans la mesure du possible, une culture d'entraide et de soutien mutuel.

En encourageant le sentiment d'appartenance et le respect des différences, y compris les différences culturelles, le team building aide les équipes à traverser les moments difficiles avec solidarité et à surmonter les obstacles en travaillant main dans la main.

La communication interne est un outil incontournable pour préserver la cohésion, renforcer la motivation et maintenir un climat positif au sein des équipes, malgré les défis qui se dressent devant elles.

Communication interne & éco-exemplarité

L'éco-exemplarité consiste à **appliquer à l'administration des bonnes pratiques** que la collectivité promeut sur le territoire. Pour la développer, il s'agit d'organiser et faire vivre la démarche en interne avec une gouvernance spécifique et un accompagnement des services.

Dans les services et sites du SIRTOM, de bonnes pratiques se déploient en matière de déchets et plus généralement de pratiques environnementales, mais à ce jour, il n'y a pas de connaissance totale ou de suivi des différentes pratiques, ni de déploiement d'une politique globale structurée.

Il apparaît important de structurer une démarche et de permettre l'accompagnement des services dans l'intégration de la **prévention des déchets dans leurs pratiques professionnelles**, et de s'articuler avec les autres démarches d'exemplarité environnementale (sur l'énergie et l'eau, notamment).

Ces actions seront prévues en 2023 avec le chargé de projet pour l'animation du PLPDMA.



Nouveaux voisins

Lettre de bienvenue aux nouveaux résidents sur le territoire du Syndicat avec communication des consignes de tri des horaires des déchetteries, des opérations de prévention des déchets et abonnement à la gazette d'information.

Entre 40 et 50 foyers sont ciblés chaque mois par cette opération qui ne prend pas en compte les déménagements à l'intérieur du territoire (de Apt vers Gargas par exemple) ne sont pas concernés.

Pour les nouveaux emménagés, la phase d'installation correspond à une période particulière. Ces foyers prennent de nouvelles habitudes de consommation, s'intéressent aux possibilités de loisirs et à la vie locale. Le moment est idéal pour communiquer par courrier adressé et **faire de ces nouveaux voisins des écocitoyens.**

Concours de slogan contre le dépôt sauvage

Le SIRTOM a lancé une campagne de communication notamment via des affiches, des posts sur les réseaux sociaux et des panneaux sur les emplacements de conteneurs pour lutter contre les dépôts sauvages.

Il a été proposé à tous les habitants du territoire du SIRTOM de la Région d'Apt de participer à cette opération pour trouver les formules qui illustrent le mieux la sensibilisation sur cette thématique.

Jeux de mots, rimes, haïku, détournements de phrases culte, aphorismes, ou tout simplement une

phrase qui correspond parfaitement à cette opération, les participants ont eu carte blanche.

Le SIRTOM a sélectionné les propositions retenues qui deviendront les slogans de la campagne de communication.

Un volet du concours a également été réservé aux écoles primaires. Les illustrations et les slogans des élèves ont été imprimés sur adhésifs grand format et figurent sur les conteneurs de points sensibles.

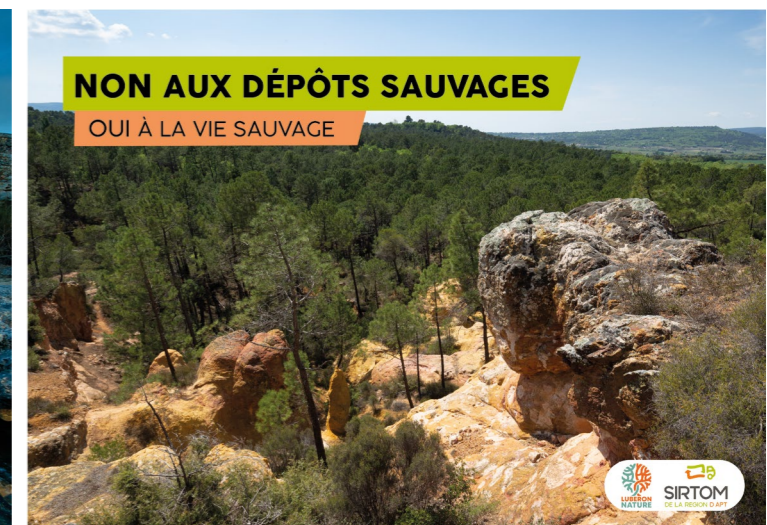
Les photographies et le suivi de l'opération ont été réalisés en partenariat avec l'association Luberon Nature Environnement.

Campagne de communication

Aux côtés de l'association Maubecquoise « Luberon Nature Environnement », le SIRTOM lance une campagne de communication pour lutter contre les dépôts sauvages.

L'objectif est de lutter contre ces dépôts qui sont malheureusement trop récurrents, notamment à proximité des conteneurs de collecte, comme en témoignent à la fois les agents des services municipaux et les agents de collecte du SIRTOM.

Déclinée sous forme de visuels sur les bennes de collecte, d'encarts dans la presse et sur les supports numériques, la campagne a pour but de sensibiliser l'ensemble des habitants. Les usagers ayant effectué un dépôt sauvage sont en effet passibles d'une amende pouvant aller jusqu'à 1500 euros selon la gravité des faits. En effet, plusieurs communes réagissent et s'équipent des pièges photographiques, ponctuels et itinérants, pour prendre sur le fait les usagers indécents sur les emplacements où les incivilités sont couramment constatées.



Site internet & Page Facebook

Les réseaux sociaux créent de la proximité avec les habitants et permettent d'entretenir un lien renforcé avec la population.

Le service communication anime une page Facebook Pro pour la collectivité et anime le compte en parallèle avec le site internet www.sirtom-apt.fr.

Des vidéos postées trimestriellement sur le site de la collectivité sont relayées sur et donnent aux internautes du territoire une information sur le tri et l'actualité de la collectivité. Ces éléments sont la vitrine de la collectivité sur le web et donnent un accès rapide à toutes les informations utiles (horaire des déchetteries, consignes de tri, actualités de la collectivité, distributions de composteurs...).



Stop Pub

Les boîtes aux lettres se trouvent encore aujourd'hui remplies par des prospectus, publicités ou journaux gratuits qui y sont déposés sans être spécifiquement ou nommément adressés à leurs destinataires.

Pour les usagers non désireux de lire ce type d'imprimés non sollicités ou préférant trouver ces informations sur Internet, il est possible d'apposer sur la boîte aux lettres un autocollant « Stop Pub », mentionnant le refus de recevoir ce type d'imprimés. Si les quantités de ces imprimés non sollicités ont tendance à baisser depuis 2010, elles continuent néanmoins d'être élevées : près de 800 000 tonnes en France en 2015, ce qui correspond à une moyenne de 12 kg par habitant sur une année ou à 30 kg

par foyer. Les imprimés publicitaires représentent 89% de ces quantités, les catalogues commerciaux, 5%, la presse des collectivités, 4%, et les journaux gratuits d'annonces, 2%.

Depuis 2004, le SIRTOM de la Région d'Apt a mis en place un dispositif de prévention relatif à la distribution de ces imprimés publicitaires en boîtes aux lettres, le « Stop Pub ». L'action s'est matérialisée par la création d'un autocollant mis gratuitement à disposition des particuliers qui souhaitent manifester leur refus de recevoir les publicités non adressées. En apposant cet autocollant sur leur boîte aux lettres, les citoyens peuvent ainsi limiter la production de déchets issus de ces imprimés.

Notre engagement de qualité du service public

L'accueil, qu'il soit téléphonique ou physique, joue un rôle essentiel dans un service public. Il constitue le premier contact entre le citoyen et la collectivité. À ce titre, il doit être efficient, bienveillant et respectueux, reflétant ainsi la mission et les valeurs de service public. Un bon accueil permet de faciliter le dialogue, de rassurer l'utilisateur et d'orienter au mieux ses demandes. Il participe également à l'image et à la crédibilité du SIRTOM de la Région d'Apt. Un accueil de qualité, humain et à l'écoute, est donc un maillon fondamental du lien de confiance entre le citoyen et les services publics.

Des outils en ligne sont également en place pour faciliter l'accessibilité à l'information du public (chat en ligne, courriel, messages réseaux sociaux » Entre 70 et 100 appels sont réceptionnés chaque jour sur l'année. Ce volume peut-être très inférieur (10 appels par jour) durant les mois les plus creux en termes d'activité soit janvier /février.

Les appels sont uniformément répartis dans les jours de la semaine à l'exception d'une baisse notable le jeudi matin lors de la demi-journée de fermeture hebdomadaire de la déchetterie d'Apt. Ce qui traduit une confusion dans l'esprit du public entre ouverture de la déchetterie d'Apt et ouverture des services administratifs de la collectivité.

Les réponses aux demandes usuelles et réclamations suite à un défaut de collecte sont réalisés sous 24h, temps d'intervention sur le terrain inclus. Les réponses aux mails sont faites dans la journée sauf demande complexe ou atypique.

Analyse des demandes des usagers

Demande d'une 1ère carte d'accès	25%
Demande de composteur individuel	20%
Demande des horaires d'ouverture des déchetteries	13%
Demande de carte d'accès suite à une perte ou vol	10%
Réclamation de collecte (80% de ces réclamation concernent les professionnels et la collecte des cartons des professionnels)	10%
Demande des professionnels pour rechargement de leur carte d'accès avec paiement	8%
Questions relatives aux consignes de tri des emballages et en déchetterie	6%
Demande de participation l'opération de poules	5%
Autres demandes	3%

Animations scolaires

L'école est un lieu privilégié pour faire passer auprès des enfants les valeurs en rapport avec la protection de l'environnement et la gestion des déchets. Depuis bientôt 25 ans (début en 1999), le SIRTOM propose des animations pédagogiques sur les collectes sélectives aux établissements scolaires (de la maternelle au collège) du territoire. Depuis leur lancement, ces animations ont rencontré un vif intérêt auprès des enseignants et des élèves.

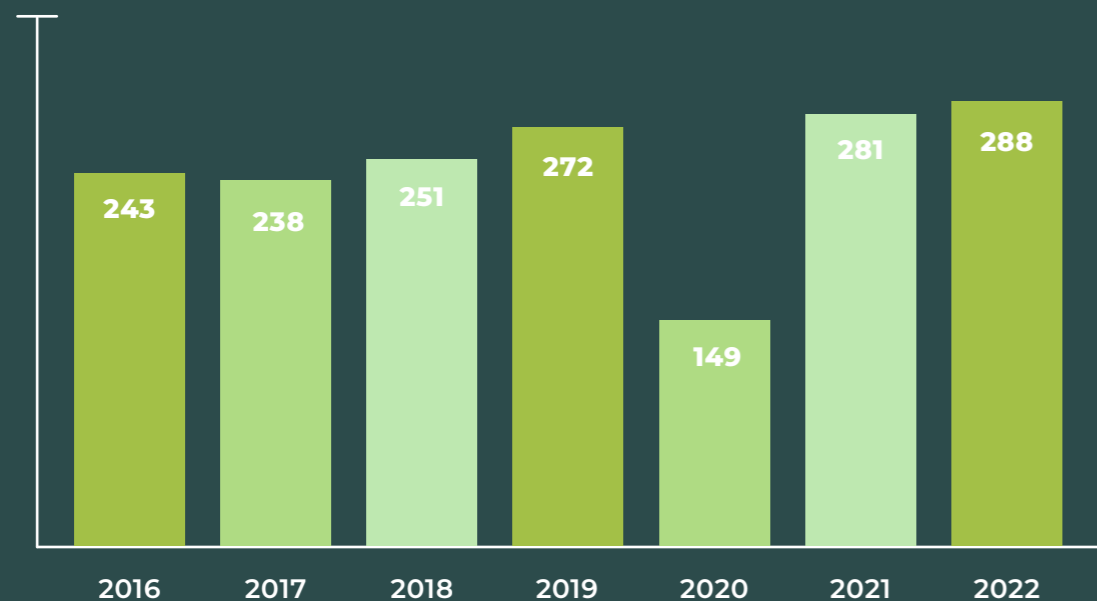
Chaque année, pas loin de 3000 enfants sont sensibilisés dans les différentes écoles du territoire.

Les fondamentaux du tri sont abordés (consignes de tri) pour tous les élèves, selon les niveaux il est également évoqué des sujets plus larges comme la limitation de la pression sur les ressources naturelles et les impacts liés au traitement des déchets, les enjeux de la réduction des déchets.

La thématique des déchets est un sujet d'importance, idéal pour travailler sur la discipline d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable.

Les interventions se déroulent au sein de l'école et se décomposent en 3 séances complémentaires d'une durée de 1h30. Les interventions abordent la réduction et le tri des déchets (définition, filières de traitement et de recyclage, compostage, prévention).

Animations scolaires par années



Les objectifs

- S'interroger sur la définition d'un déchet et appréhender les principaux enjeux environnementaux y afférent
- Savoir différencier les différentes matières
- Connaitre les ressources naturelles qui composent le papier, le verre, le plastique, métaL...
- Connaitre les consignes de tri
- Connaitre les filières de traitement (incinération et centre de tri)
- Connaitre le devenir des déchets une fois recyclés

Selon les niveaux scolaires

- Prendre conscience de l'importance du tri dans l'économie des matières premières, la production de CO2, économie d'eau et d'énergie
- Initiation au compostage
- Sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire
- Sensibilisation à la réduction de la production des déchets

Les animations présentées sont non exhaustives et d'autres thèmes peuvent être traités en fonction du projet d'école ou de classe. Le déroulement des animations n'est pas figé. Des variantes peuvent être apportées en fonction des connaissances des enfants et des besoins de l'enseignant ou de l'actualité de la commune (mise en place de composteur collectif). Parfois les enseignants désirent des sorties sur la collecte des déchets et le tri en classe. Pour aller plus loin il est possible de compléter ces 2 séances d'animations par des visites sur site (visite d'une déchetterie ou du centre de tri). Les coûts de transports pour se rendre sur le site sont à la charge de l'école. La visite est effectuée par l'animatrice du SIRTOM.

Pour prolonger les animations et approfondir votre projet de classe, du matériel pédagogique (jeux, mallettes pédagogiques...) peut vous être prêté.

Les thèmes abordés

- Les déchets dans la nature et la durée de leur décomposition.
- La pollution des rivières, mers, océans (océan de plastique).
- L'économie linéaire / économie circulaire.
- Information sur le goûter zéro déchet.

Les ateliers pratiques

L'intégration d'ateliers pratiques permet aux élèves d'appliquer la théorie enseignée et d'expérimenter de manière concrète les principes du recyclage. Par exemple, l'atelier de création de fleurs à partir de boîtes d'œufs pour la fête des mères permet aux élèves de comprendre comment des matériaux recyclés peuvent être utilisés de manière créative et esthétique.

De même, l'atelier de recyclage de papier offre aux élèves la possibilité de participer activement à la transformation des déchets de papier en une nouvelle ressource.

En les engageant dans des activités pratiques, les élèves sont amenés à réfléchir de manière plus holistique à l'importance du recyclage et à l'impact positif qu'il peut avoir sur l'environnement.

Ces ateliers favorisent également leur sensibilisation à la gestion des déchets et les encouragent à adopter des comportements responsables dans leur quotidien. En fin de compte, l'intégration d'ateliers pratiques dans les classes permet de renforcer l'apprentissage par l'expérience.

L'info sur nos déchets

Tous les trimestres, le bulletin d'information du SIRTOM *L'info sur nos déchets* informe les habitants des dernières actualités en matière de tri, d'environnement et de réduction des déchets.

Les lecteurs retrouvent par ailleurs un certain nombre de renseignements pratiques (téléphones, horaires des déchetteries, etc.). La Gazette d'information compte plus de 3 000 abonnés papier et 100 abonnements dématérialisés (courrier électronique).



Porte à porte

Passage en porte à porte chez les habitants avec distribution de sacs de pré-collecte et guides du tri selon les difficultés rencontrées lors du ramassage des conteneurs et modifications du fonctionnement (mise en place des conteneurs enterrés, ramassages des cartons des commerçants...). Environ 500 foyers et professionnels sont démarchés lors de ce type d'action notamment.

Les rendez-vous du tri pendant la saison estivale Notre région attire de nombreux estivants venus des quatre coins d'Europe, voir du monde. Leur fréquentation a pour corollaire une forte augmentation des quantités de déchets collectés par nos services. L'objectif d'une sensibilisation en zone touristique est d'encourager les consommateurs à limiter leur production de déchets et à trier pendant leurs vacances, même si les consignes sont différentes de chez eux.

Des agents du tri du SIRTOM interviennent ainsi sur les marchés forains de la région ainsi que sur les campings, auprès tant des habitants que des estivants.

Collecte de Jouets

Chaque automne, le SIRTOM de la Région d'Apt organise une collecte de vieux jouets au sein des écoles, dans le but de les donner aux associations du Pays d'Apt. Ces associations permettent aux enfants qui n'ont pas forcément l'opportunité d'avoir des cadeaux sous le sapin d'en profiter.

La distribution a eu lieu à la Chapelle des Carmes à Apt le dimanche 18 décembre à 15h00. Plus d'une centaine d'enfants, âgés de 3 à 10 ans, ont bénéficié de jouets pour Noël. Ces cadeaux ont été obtenus grâce aux opérations de collecte organisées par les associations partenaires et les écoles.



En effet, ces dons ont d'abord été récoltés par le Secours Catholique, puis d'autres organisations se sont jointes à l'initiative. Parmi elles, la communauté Emmaüs, les Restos du Cœur, le Secours Populaire, l'entreprise Eurosilicone et, enfin, les écoles du Sacré Cœur à Apt, Jean Giono à Apt, ainsi que l'école de Gordes de Villars et de Rustrel via une collecte organisée par le SIRTOM de la Région d'Apt.

Le succès de cette opération est également attribué au travail assidu du «Collectif des petites mains», composé de trois femmes : Madeleine, Marie et Nora. Elles ont travaillé sans relâche pour nettoyer les jouets, les remettre en état si nécessaire, et confectionner les paquets cadeaux.

Cette initiative mérite d'être saluée pour sa générosité, tant pour les nombreux dons recueillis que pour le temps important consacré par les bénévoles. C'est un événement qui incarne des valeurs de solidarité, mais également de lutte contre le gaspillage et de prévention de la production de déchets.

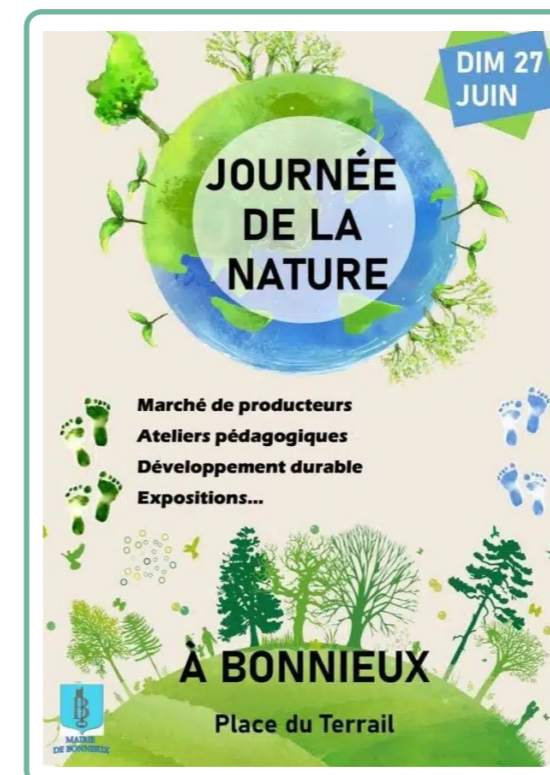
Une action engagée auprès des associations

Le SIRTOM s'investit activement auprès des associations locales pour les soutenir dans leurs démarches environnementales. Que ce soit pour animer des stands lors d'événements, participer à des débats publics, ou soutenir des opérations de nettoyage de la nature, le SIRTOM est présent.

Lors d'événements (fête de la nature Bonnieux, fête du jeu à Apt, portes ouvertes de la mjc, événements d'association) vous pouvez souvent trouver des stands animés par le SIRTOM. Ces stands visent à éduquer le public sur l'importance du tri et de la réduction des déchets. Le SIRTOM offre des démonstrations interactives et informatives, permettant à chacun de comprendre et de s'approprier les gestes de tri et les habitudes de réduction des déchets.

La collectivité ne manque pas l'occasion de participer à des débats sur les questions environnementales. Elle apporte son expertise et sa connaissance approfondie des problématiques de gestion des déchets. C'est une manière pédagogique pour éclairer les discussions en faveur d'une gestion plus durable et respectueuse de l'environnement.

En plus de cela, le SIRTOM soutient régulièrement des opérations de nettoyage de la nature. En mobilisant ses équipes et ses ressources, il participe activement à la préservation des espaces naturels de la région d'Apt. Ces opérations permettent de retirer des déchets dans des lieux publics qui nuisent à la faune et à la flore locales, tout en sensibilisant le public à l'impact environnemental des déchets sauvages.

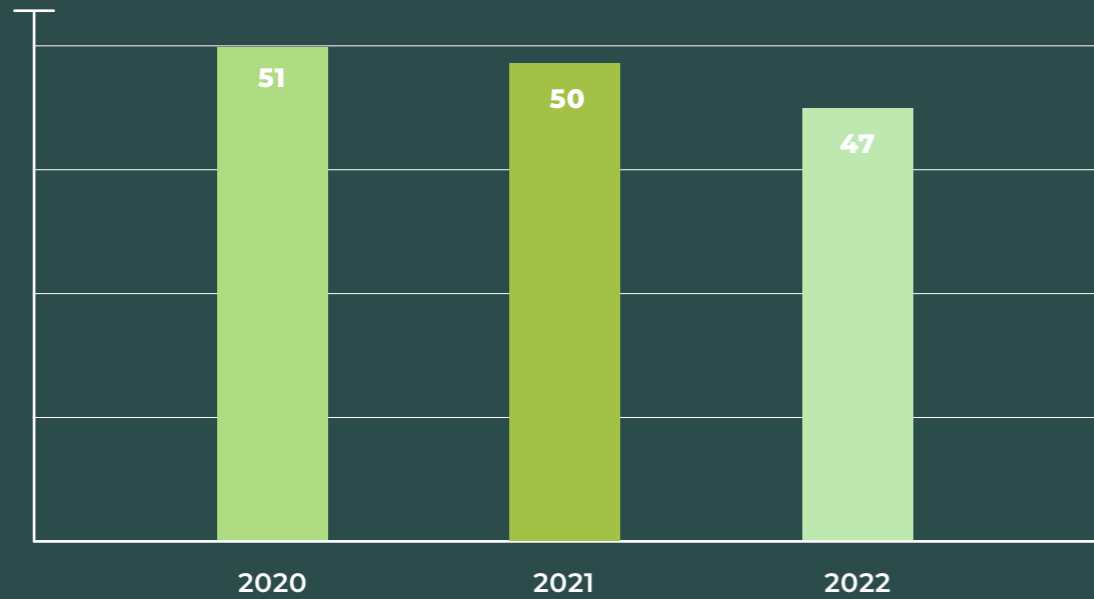


02. Ressources Humaines

Ressources humaines

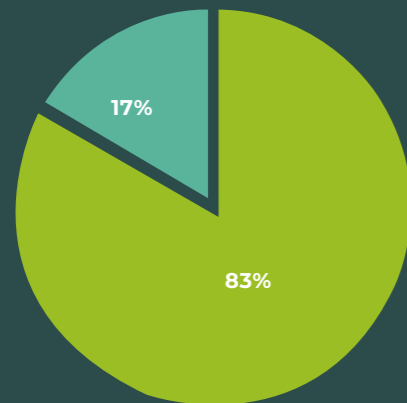
En 2022, le SIRTOM de la Région d'Apt emploi 47 agents titulaires dont 83% sont des hommes et 17% des femmes. Cette répartition par sexe correspond également exactement à la répartition par filière Technique et administrative.

Évolution des effectifs titulaires

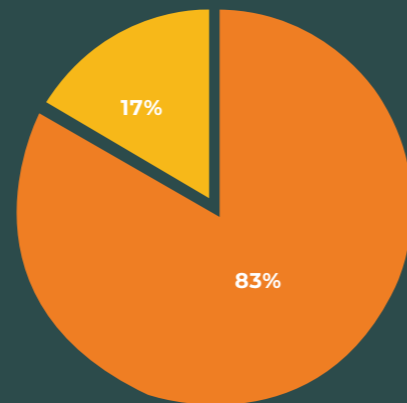


La collectivité maintien des efforts, pour une maîtrise de la masse salariale, celle-ci ne saurait être obtenue sans une action sur les effectifs au moyen du remplacement non systématique des départs à la retraite ou des départs volontaires. Ce type de politique est cependant utilisé avec précaution.

Répartition par sexe



Répartition par filière

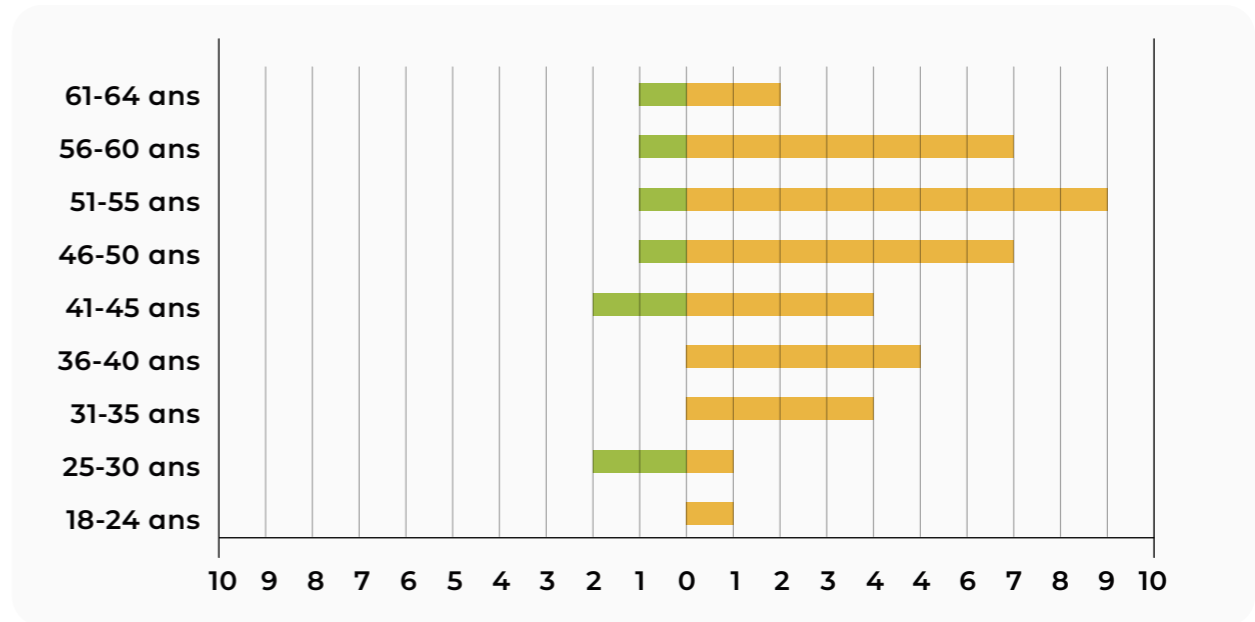


■ Homme ■ Femme

■ Technique ■ Administratif

En 2020, l'âge moyen des agents de la fonction publique est de 44 ans contre 42 ans dans le secteur privé. La Fonction publique territoriale est le versant le plus âgé de la fonction publique (46 ans). Jusqu'à 50 ans, les effectifs de la FPT sont fortement croissants avec l'âge. Cette situation est encore plus accrue dans la au SIRTOM de la Région d'Apt où l'âge moyen des titulaires est de 48 ans.

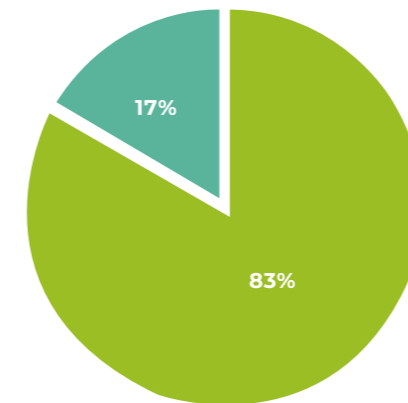
Pyramide des âges - agents titulaires



La situation chez les agents contractuels (saisonniers, accroissement d'activité ou en remplacement d'agent absent) est différente avec un âge moyen de 13 ans inférieur à celui des titulaires dans la collectivité soit 35 ans.

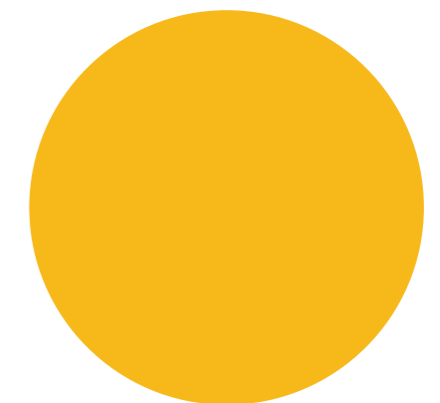
La répartition par sexe est identique à celle des agents titulaires, cependant uniquement des agents contractuels des services techniques sont recrutés et aucun agent administratif.

Répartition par sexe



■ Homme ■ Femme

Répartition par filière



■ Scs Technique

L'absentéisme

L'absentéisme de la collectivité est supérieur à la moyenne nationale de la fonction publique territoriale.

Plus de 85% de motif d'absence concerne la maladie (quelque soit le niveau de gravité) et impacte de manière presque exclusive les services techniques.

Arrêt de travail (en jours) quel que soit le statut (titulaires, contractuels)	2021	2022
Jour de congé maladie ordinaire	856	1 037
Maladie de Longue Durée	946	985
Longue Maladie	630	360
Maladie professionnelle	0	0
Maternité / Paternité	309	46
Accident de travail	403	362
Total	3 144	2 790

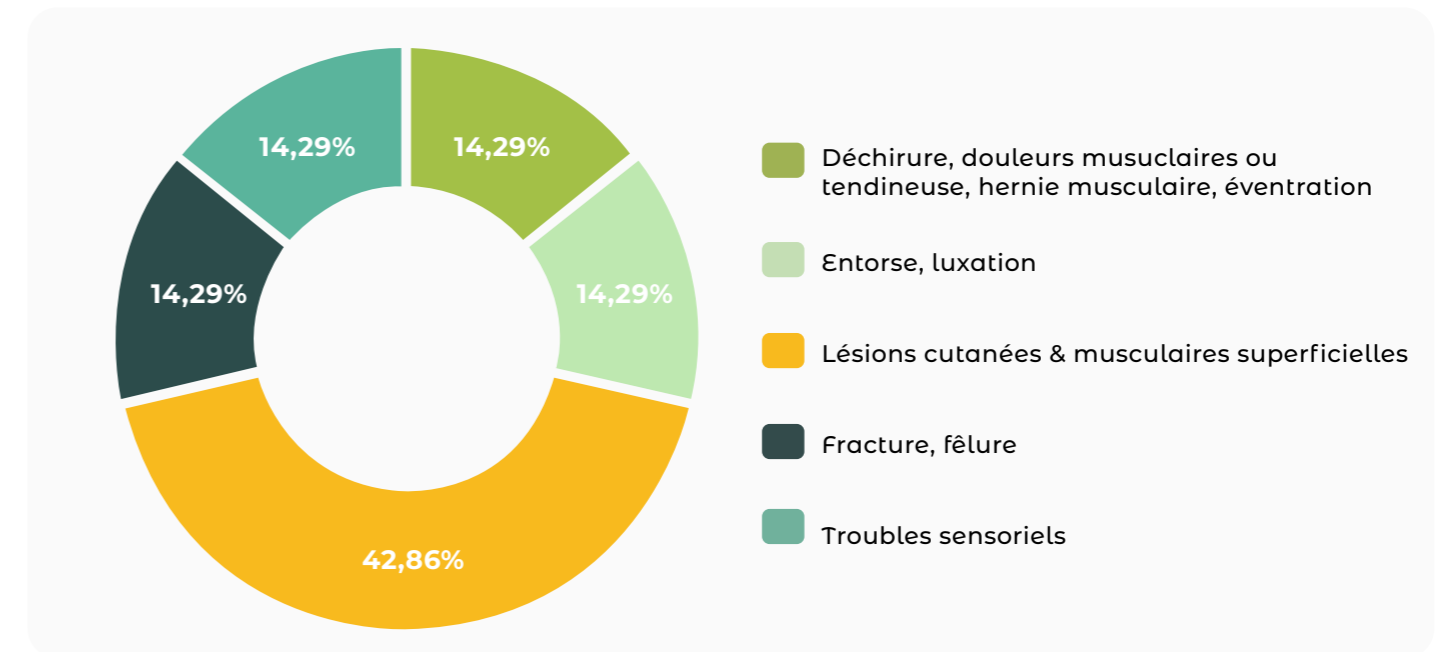
Le critère de l'âge a une influence avérée sur les absences pour raison de santé : ainsi, les plus de 40 ans représentent la population la plus touchée par les maladies ordinaires (autant chez les hommes que chez les femmes).

L'effet d'âge est particulièrement visible pour les arrêts les plus longs. En longue maladie/longue durée, la durée moyenne d'arrêt est supérieure les agents les plus âgés et les plus jeunes.

Les métiers de collecte des déchets ménagers se caractérisent par de nombreuses situations à risques (postures, port de charges, contacts avec des substances dangereuses...), qui se traduisent par des accidents du travail et maladies professionnelles encore trop fréquents.

Cependant au SIRTOM de la Région d'Apt aucune maladie professionnelle n'est actuellement recensée et les accidents de travail concernent 13% des absences.

Nature des lésions des accidents par accident



Hygiène & Sécurité (nombre d'évènement)	2021	2022
Accident de travail avec arrêt	2	7
Nombre d'accident de trajet	0	0
Accident de travail sans arrêt	1	0

La prévention des risques

L'implication du SIRTOM dans sa démarche de prévention des risques est manifeste et structurée autour de plusieurs actions clés.

D'abord, la réalisation et le suivi du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) permettent une identification, une analyse et une hiérarchisation des risques, en vue de leur maîtrise effective.

De plus, la création par délibération en 2022 n°C22-019, d'un F3SCT, formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail assure une réflexion collective et un dialogue continu sur la sécurité et les conditions de travail.

Parallèlement, la nomination d'un assistant de prévention renforce cette dynamique en dédiant une personne à la coordination des actions de prévention.

Le SIRTOM a également établi une convention de mise à disposition avec le Centre de gestion d'un Agent Chargé des Fonctions d'Inspection (ACFI), apportant une expertise supplémentaire dans le suivi des conditions de travail et le respect des normes de sécurité.

L'engagement financier du SIRTOM se traduit par l'achat de matériel et d'équipements de sécurité, comme en témoignent les équipements de protection individuelle (EPI) qui ont représenté en 2022 un budget de 30 635.34€, soit une moyenne supérieure à 600€ par agent des service techniques.

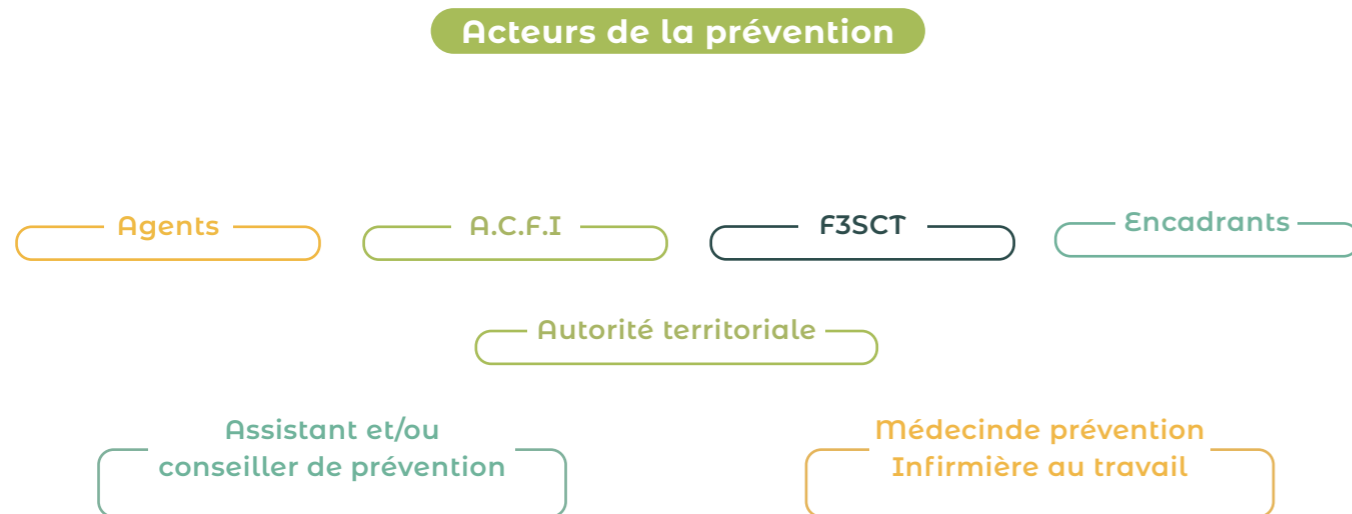
En renforçant son engagement envers la sécurité, le SIRTOM a également instauré un accueil sécurité pour tous les nouveaux agents contractuels intégrant la collectivité. Cette procédure vise à leur délivrer toutes les informations nécessaires à leur prise de poste, favorisant une transition en douceur et une intégration sécurisée dans leur nouvel environnement de travail. Pour soutenir cette démarche, le SIRTOM a réalisé un livret d'accueil sécurité qui constitue un support précieux et exhaustif sur les normes et pratiques de sécurité à adopter dans le service de collecte des ordures ménagères. Il est important de souligner que cet accueil ne se limite pas aux nouveaux arrivants.

Tous les agents sont concernés par cet accueil, qu'ils soient saisonniers, stagiaires, contractuels ou titulaires, afin

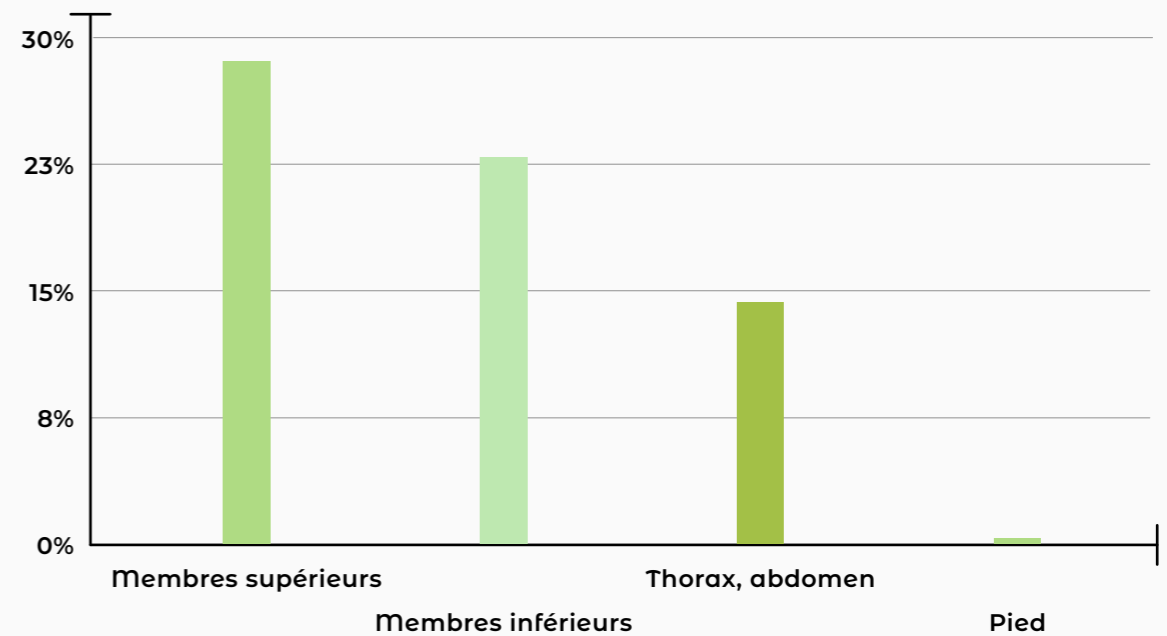
d'assurer une compréhension uniforme et complète des règles de sécurité.

Cette attention s'étend aussi aux agents qui changent de poste ou d'outil de travail ainsi qu'aux agents reprenant leur activité après un arrêt de travail d'au moins 3 semaines, afin de garantir une reprise de travail sécurisée et de les tenir à jour des dernières procédures de sécurité. Une démarche similaire est faite dans les autres services, un livret est également en cours de réalisation en 2023 pour les déchetteries.

Enfin, comme mentionné ci-après, la formation occupe une place centrale dans cette démarche, particulièrement sur le thème de la sécurité, en sensibilisant les agents aux bonnes pratiques et aux procédures à suivre pour minimiser les risques.



Fréquence des sièges des lésions



03. Formations

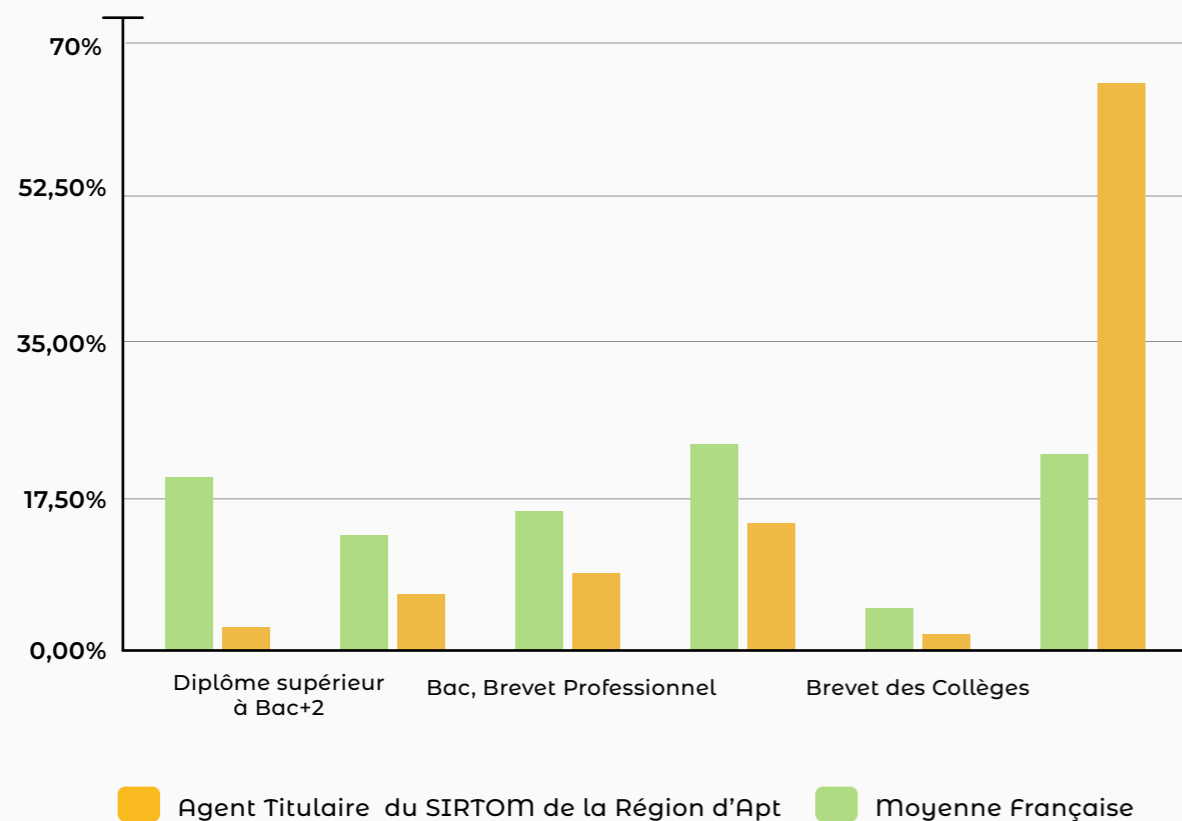
Formation

La création d'un service dédié à la formation au sein de la collectivité joue un rôle crucial, en particulier parmi les agents qui n'ont pas de diplôme formel, qui représentent dans ce cas 66% de la population de la collectivité (contre 23% au niveau national).

Outre les obligations réglementaires, les formations permettent de combler le fossé entre l'absence de diplôme et la compétence professionnelle, en offrant des opportunités pour acquérir des compétences spécialisées et pratiques, favoriser le développement professionnel et améliorer la performance de travail.

Agent titulaire selon le niveau de diplôme*

*Comparatif avec la moyenne nationale



Source données nationales : Insee 2019 (population supérieure à 25 ans)

La volonté de la politique RH de la collectivité est d'instaurer une culture d'apprentissage continu, qui peut renforcer l'engagement des agents, la productivité et la satisfaction au travail. L'objectif est également d'offrir une voie pour l'inclusion sociale et l'égalité des chances en donnant aux agents sans diplôme la possibilité de progresser dans leur carrière, de réaliser leur potentiel et d'envisager une reconversion professionnelle.

L'indicateur comparatif Insee, pour l'ensemble de la population, comprend des générations anciennes, bien moins diplômées. Seuls 20 % des jeunes nés au début des années 1950 obtenaient le bac, contre 80 % aujourd'hui, toutes sections confondues.

Le diplôme ne résume pas bien entendu à lui seul le niveau de formation. Avec l'âge, ces générations ont acquis de l'expérience, se sont formées par elles-mêmes ou au travail.

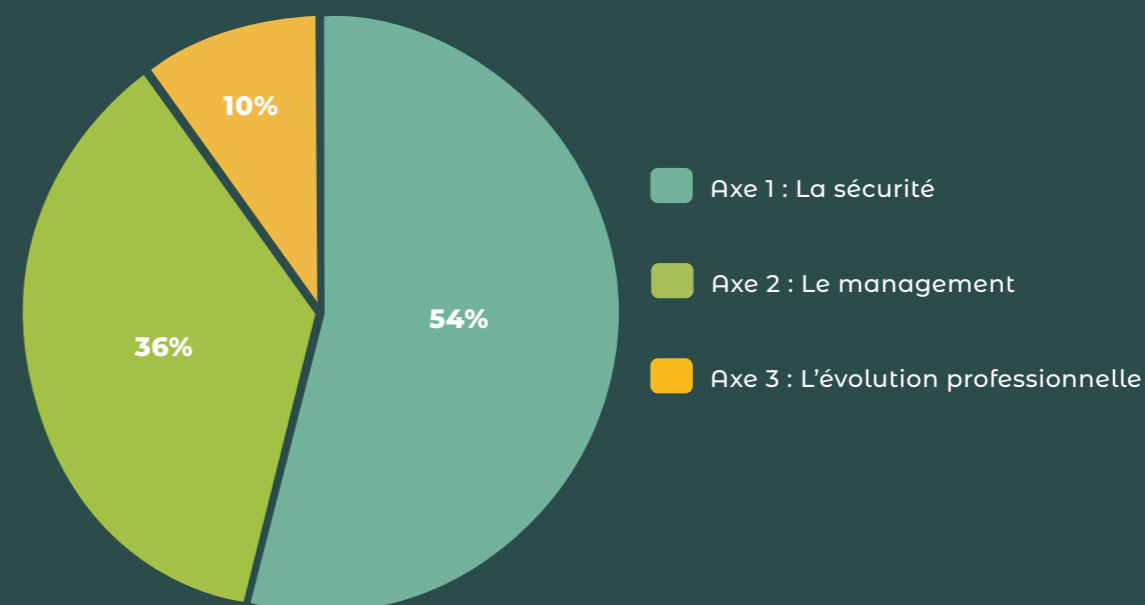
Il n'en demeure pas moins que la société française est composée d'une très grande majorité de personnes qui n'ont pas eu accès à l'enseignement supérieur. L'accès à l'enseignement supérieur est très loin d'être généralisé au sein de la collectivité.

Le deuxième plan de formation de la collectivité, adopté par délibération en 2021 n°C21-025, constitue une opportunité pour le SIRTOM de témoigner de ses engagements politiques qualité, de sécurité, et ressources humaines.

Dans la chaîne des actions de formations déployées autour du plan de formation, trois axes sont retenus :



Répartition des formations en jours selon les axes de Plan de formation



La priorisation des formations sur la thématique de la sécurité, qui constitue 54% témoigne de l'engagement du SIRTOM à mettre l'accent sur le bien-être, la protection de ses employés et la prévention des incidents. Ce choix s'inscrit dans la démarche de l'organisation à favoriser un environnement de travail sûr et sécurisé, essentiel pour maintenir la qualité des services et la satisfaction du personnel.

La sécurité est également un prérequis à la qualité et à l'efficacité du travail, d'où son importance dans la politique de formation.

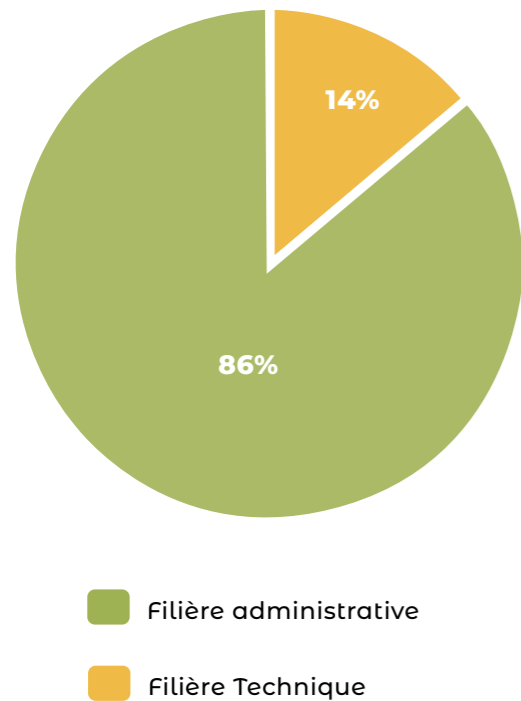
De plus, la formation en sécurité répond à la conformité aux réglementations, réduit les risques d'accidents du travail et crée une culture de prévention. En parallèle, les axes du management et de l'évolution professionnelle, respectivement à 36% et 10%, complètent ce plan de formation en visant le développement de compétences managériales et la progression de carrière. Ces trois axes forment un ensemble cohérent, visant à optimiser le potentiel humain du SIRTOM, sa performance et son adéquation aux défis actuels et futurs.

Le SIRTOM privilégie l'intervention, en matière d'information, du CNFPT centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) qui est l'établissement public référence dont les missions de formation et d'emploi concourent à l'accompagnement des collectivités territoriales et de leurs agents dans leur mission de service public. L'assiette de la cotisation au CNFPT est la masse des rémunérations versées aux agents à hauteur de 0.90 % pour chaque personnel relevant de la Fonction publique territoriale pour un montant annuel approchant de 15 000€.

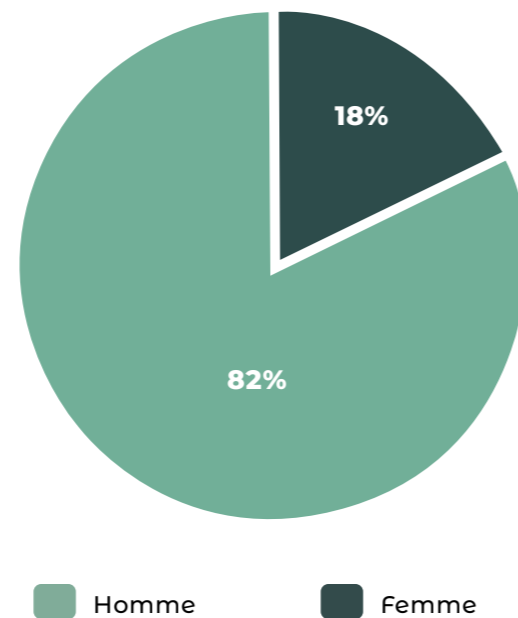
Le financement de la formation, hors CNFPT, par le SIRTOM en 2022, s'élève à plus de 20 000 € avec un total annuel dédié à la formation de 35 000 €. Ce montant important traduit un investissement conséquent de la collectivité dans le développement de ses ressources humaines.

En 2022, 85% des agents titulaire et 41% des contractuels ont pu bénéficier d'au moins une formation, totalisant 238 jours de formation. Les formations respectent la répartition des filières et des sexes au sein de la collectivité avec une légère surreprésentation de la filière technique et des femmes.

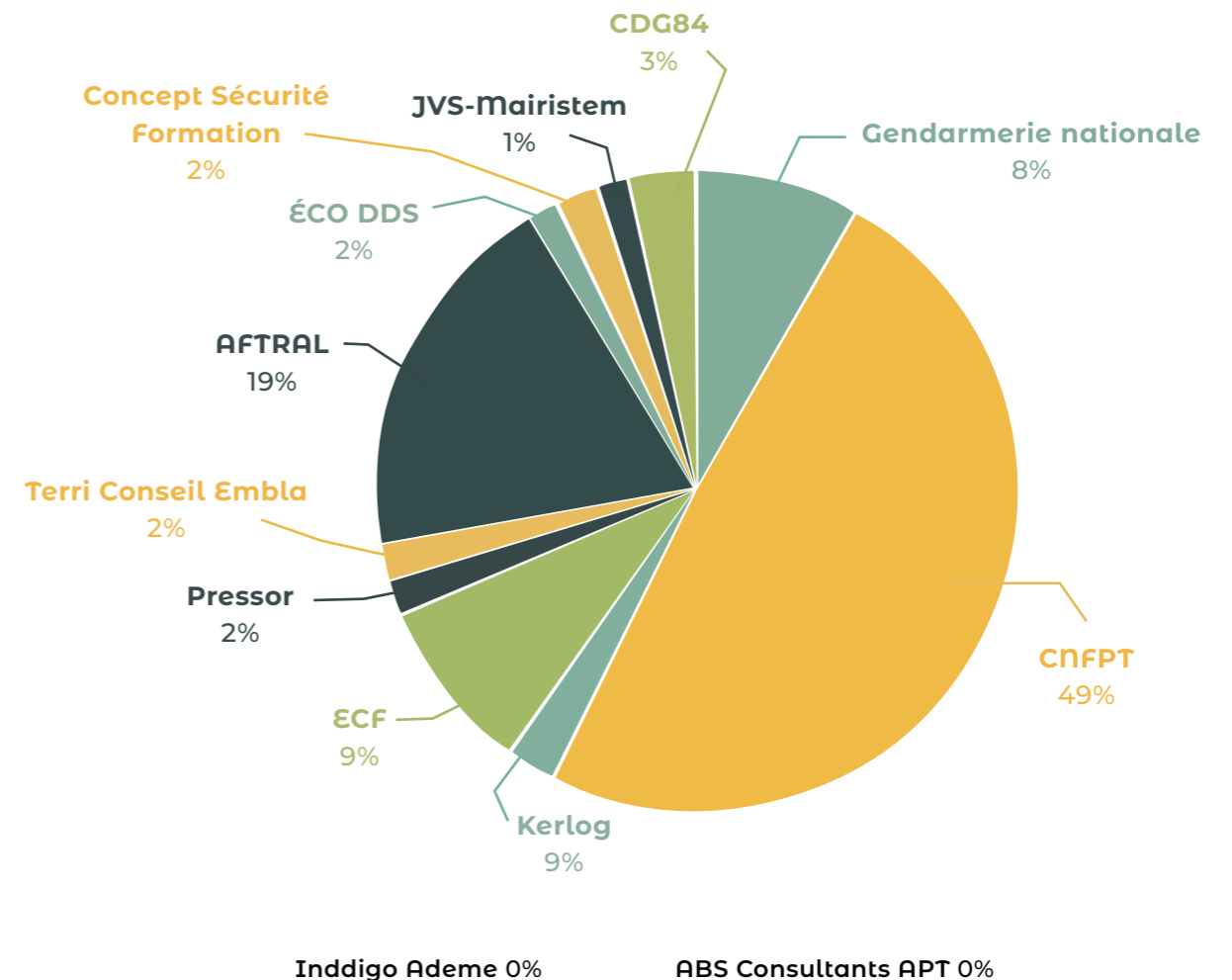
Répartition des formations au sein du SIRTOM selon les filières



Répartition des formations au sein du SIRTOM par sexe



Répartition des jours de formation selon les organismes



04. finances

Finances

Le SIRTOM de la Région d'Apt s'est lancée dans l'expérimentation du Compte Financier Unique et donc doit appliquer le référentiel budgétaire et comptable M57. La M57 présente les comptes de manière plus détaillée, ce qui permet davantage de précision

Les collectivités territoriales qui appliquent la M57 doivent se doter préalablement d'un règlement budgétaire et financier, le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit les mentions qui doivent obligatoirement y figurer. C'est dans ce cadre que le SIRTOM de la Région d'Apt a élaboré et mis en place son règlement budgétaire et financier. Celui-ci formalise et précise les principales règles de gestion financière qui résultent du Code Général des Collectivités Territoriales, de la loi organique relative aux Lois de Finances du 1er août 2001 et du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relative à la gestion budgétaire et comptable ainsi que les instructions budgétaires et comptables. Il définit également des règles internes de gestion propres à la ville dans le respect des textes sus énoncés. Il rassemble et harmonise des règles jusque-là disséminées dans divers documents.

Par délibération n°C21-019 du 28 septembre 2021, la collectivité a approuvé son intégration à l'expérimentation du compte financier unique (CFU) en lien avec la Direction

Départementale des Finances Publiques (DDFIP) dans un souci de transparence, de rationalisation et de modernisation de l'information budgétaire et comptable.

Un peu plus d'un an après, le SIRTOM de la Région d'Apt a adopté, lors du Comité Syndical du 21 février 2023, son 1er compte financier unique, pour l'exercice comptable 2022, conformément aux engagements pris par les élus en matière de transparence dans la gestion publique. À travers cette expérimentation, la collectivité rejoint les 2 500 collectivités qui ont intégré le dispositif d'expérimentation en vue d'une généralisation à l'horizon 2024

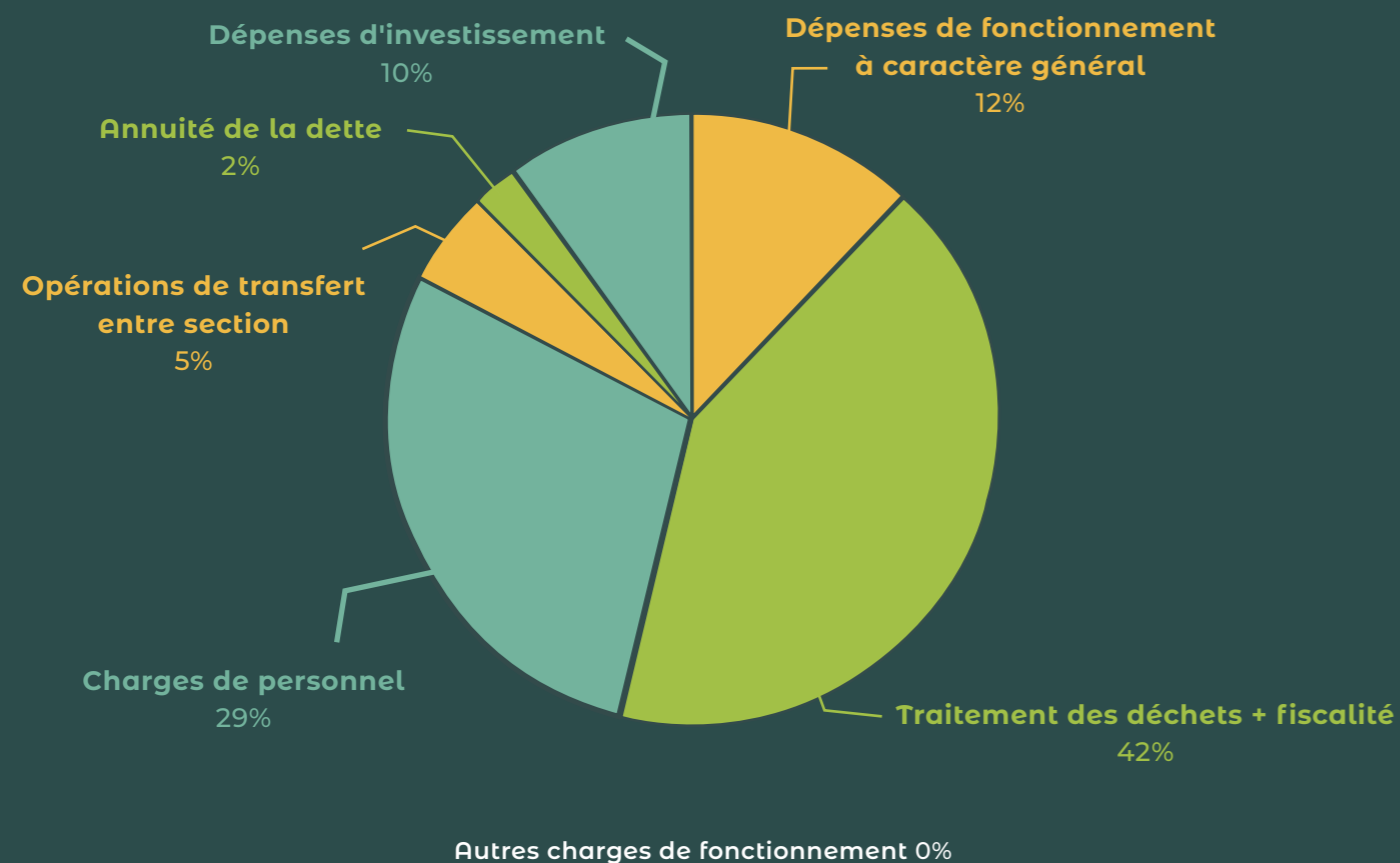
L'exercice 2022 a été déficitaire de 583 311.25€ avec un déficit en section de fonctionnement de 393 742.44€ et en section d'investissement de 189 568.81€. Comme indiqué dans les ROB, les exercices déficitaires sont inclus dans une politique de maîtrise des coûts. Afin d'éviter une hausse brutale des participations des communes principalement par suite de l'augmentation des coûts de traitement tout particulièrement de la Société SUEZ, les prochains exercices sont et seront déficitaires. Ceux-ci seront compensés par l'excédent cumulé antérieur.

L'objectif de la politique du SIRTOM de la Région d'Apt reste toujours la stabilité de l'évolution des participations des adhérents.

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	8 294 137,74 €	G	8 104 568,93 €
	Section d'investissement	B	1 103 846,83 €	H	710 104,39 €
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	2 184 125,64 €
	Report en section d'investissement (001)	D		J	943 366,79 €
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		A+B+C+D	9 397 984,57 €	G+H+I+J	11 942 165,75 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E	- €	K	- €
	Section d'investissement	F	- €	L	- €
	TOTAL des restes à réaliser	E + F	- €	K+L	- €
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	A+C+E	8 294 137,74 €	G+I+K	10 288 694,57 €
	Section d'investissement	B+D+F	1 103 846,83 €	H+J+L	1 653 471,18 €
	TOTAL CUMULE	A+B+C+D+E+F	9 397 984,57 €	G+H+I+J+K+L	11 942 165,75 €
RESULTAT DE CLOTURE DE CHAQUE SECTION A REPORTER	Section de fonctionnement (002)	C		I	1 994 556,83 €
	Section d'investissement (001)	D		J	549 624,35 €

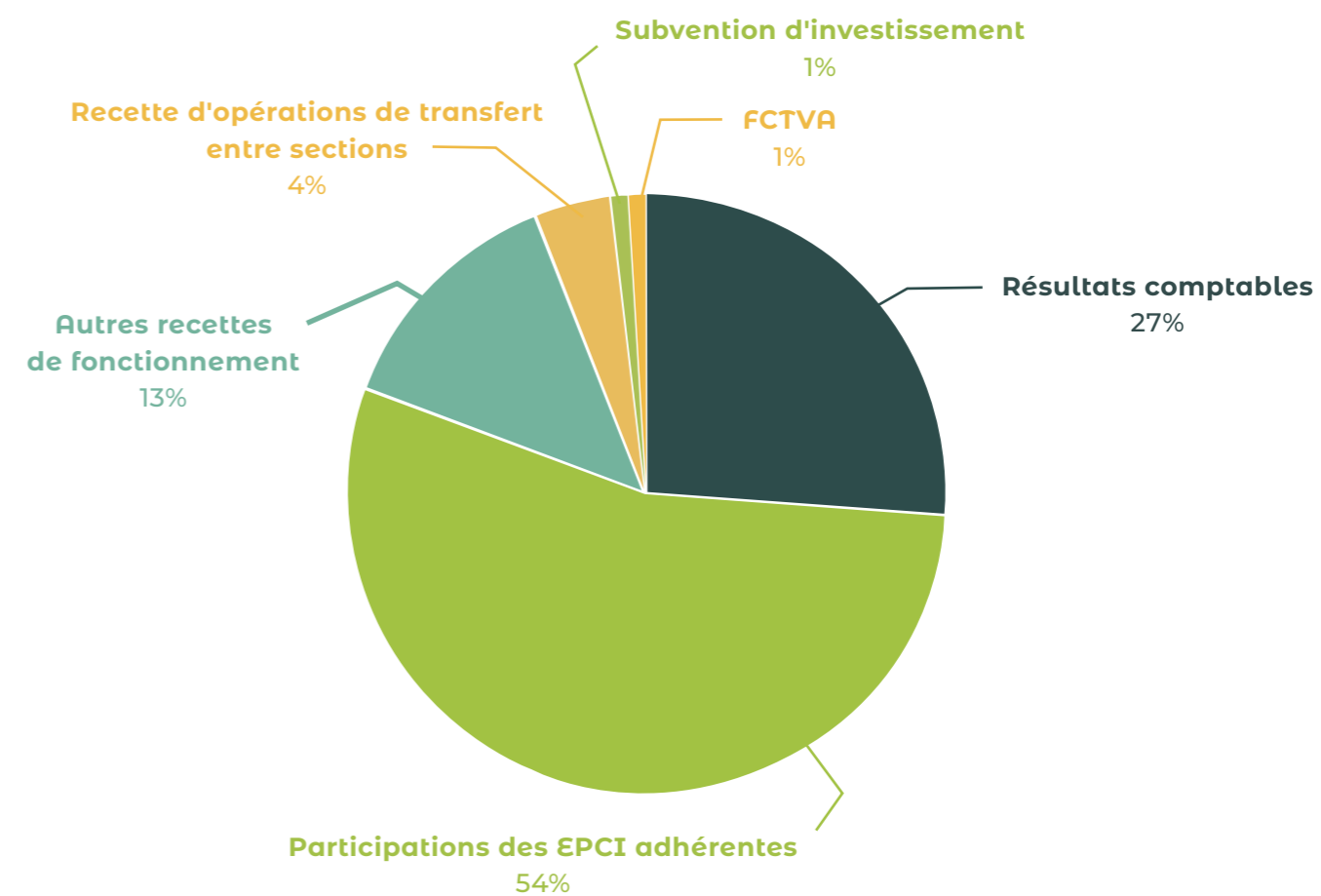
Dépenses

Dépenses 2022	Montants
Dépenses de fonctionnement à caractère général	1 139 458,97 €
Traitement des déchets + fiscalité (article 611 + 6 358)	3 913 472,68 €
Charges de personnel	2 717 305,55 €
Opérations de transfert entre sections	466 733,76 €
Autres charges de fonctionnement (chap. 65+67)	42 764,47 €
Annuité de la dette (capital+intérêt)	186 318,01 €
Dépenses d'investissement	931 931,13 €
Total	9 397 984,57€



Recettes

Recettes 2022	Montants
Résultats comptables	3 127 492,43 €
Participations des EPCI adhérentes	6 502 517,78 €
Autres recettes de fonctionnement	1 602 051,15 €
Recette d'opérations de transfert entre sections	466 733,76 €
Subvention d'investissement	118 325,27 €
FCTVA	108 046,72 €
Autres recettes d'investissement	16 998,64 €
Total	11 942 165,75€



Principaux prestataires 2022

Objet des prestations	Prestataires	Montants
Apports direct OM Novergie	SUEZ RV Méditerranée	2 289 594,35 €
Traitements Flux - Tout venant	Alpes Assainissements	800 088,41 €
Carburants	E.LECLERC Énergie SIPLEC	313 896,05 €
Transport Tri Sélectif et OM	Mauffrey	266 733,87 €
Traitement du Bois classe B	Pinguet Environnement	134 526,09 €
Assurance du personnel	Relyens Sofaxis	128 441,31 €
Composteurs & conteneurs	Quadria	103 715,52 €
Emprunt 14, 15, 16 Capital + Intérêts	Crédit Agricole	91 692,26 €
Réparation et fournitures de pièces sur les véhicules	DTS CHABAS	71 613,43 €
Produits pateux, réactifs	SPUR Environnement	65 257,65 €
Tickets restaurant 60% à charge	Edenred	64 504,43 €
Emprunt 12, 13 Capital + Intérêts	Banque Populaire	62 652,14 €
Refacturation GNV 2021/2022	CC Pays d'Apt	51 578,45 €
Pneumatiques PL & VL	First Stop	49 912,49 €
Assurance RC - Biens - Véhicules	SMACL	42 999,97 €
Réparation PL	HYDRO Vincent	40 341,94 €
Abonnement et consommation d'électricité	Total Direct Energies	34 390,01 €
Emprunt 17, 18, 19, 20 Capital + Intérêts	Caisse Française de Financement Local	30 129,92 €
Équipements de protection indiv.	GEDIVEPRO	29 681,27 €
Abonnement & consommation d'eau	Pays d'Apt Luberon	25 256,00 €
Maintenance PL & équipements	SCANIA	25 012,03 €
Déchets verts	Sud Recyclage	21 235,70 €

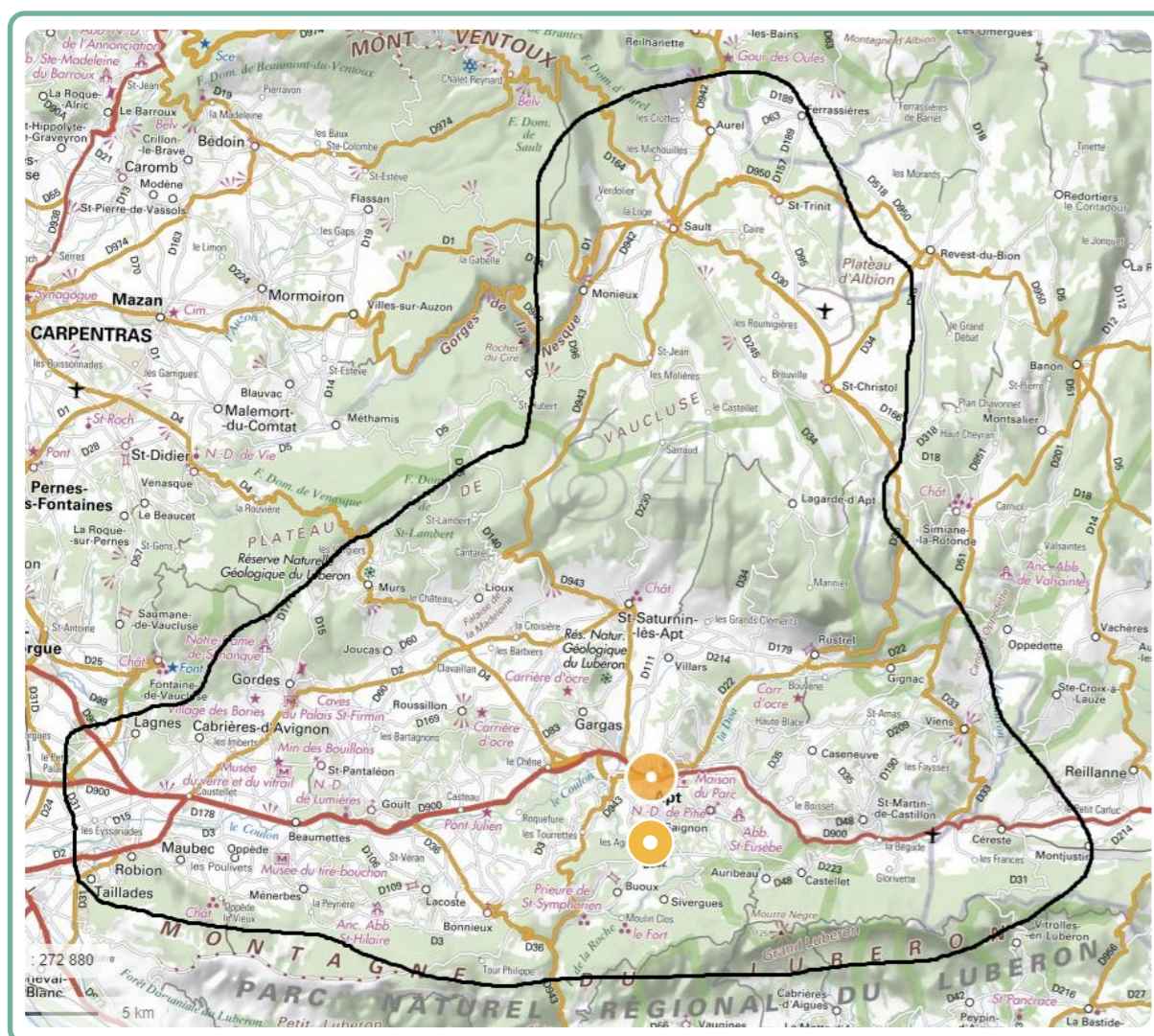
Objet des prestations	Prestataires	Montants
Maintenance PL & équipements	SIMPLICITI	20 036,40 €
Locations laveuses de containers + désinfectants	Live Locations	18 927,16 €
Chargement du verre	Pinguet Environnement	18 128,00 €
Fournitures diverses pour véhicules	Garage Gay	14 362,58 €
Vérifications périodiques, prélèvements ponctuels	Bureau Veritas	12 282,52 €
Cotisation actions sociales	CNAS	10 949,80 €
Chèques Cadeaux	Groupement Commercial	8 884,00 €
Emprunt 17 Capital + Intérêts	Banque Postale	7 713,30 €
Vérification des extincteurs Dénaturation	SLI PRO	7 028,47 €
Formation FCO	AFTRAL	7 021,20 €
Médecine du travail	Santé au Travail	6 217,20 €
Lignes analogiques et lignes mobiles	SFR	3 200,38 €

05. Indicateurs techniques

Le territoire desservi

Le SIRTOM (Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères) de la région d'Apt est un syndicat mixte fermé qui a pour compétence la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Le territoire est localisé sur une partie du nord Luberon et du plateau d'Albion.

En 2022, 40 communes ont eu recours aux services du SIRTOM de la région d'Apt pour une population de 45 979 habitants permanents (Source : Insee, RP2020 (géographie au 01/01/2022),



Les chiffres clés du territoire

Population municipale territoire 45 836 habitants

Typologie d'habitat du territoire Mixte à dominance rurale

Population - Rec. 2019		Type d'habitat
CCPAL	29 547	
Secteur Pays d'Apt	23 178	
AURIBEAU (84400)	75	Rural
APT (84400)	11 116	Urbain
BUOUX (84480)	99	Rural
CASTELLET (84400)	115	Rural
CASENEUVE (84750)	511	Rural
CERESTE (04110)	1 121	Semi-urbain
GARGAS (84400)	3 115	Semi-urbain
GIGNAC (84400)	74	Rural
LARGADE D'APT (84400)	31	Rural
RUSTREL (84400)	690	Rural
SAIGNON (84400)	947	Rural
ST SATURNIN LES APT (84490)	2 985	Semi-urbain
SIVERGUES (84400)	47	Rural
VILLARS (84400)	793	Rural
ST MARTIN DE CASTILLON (84750)	708	Rural
VIENS (84750)	651	Rural

Population - Rec. 2019		Type d'habitat
Secteur Pont Julien	6 369	
BONNIEUX (84480)	1 215	Rural
GOULT (84220)	1 118	Rural
JOUCAS (84220)	355	Rural
LACOSTE (84480)	432	Rural
LIoux (84220)	293	Rural
MENERBES (84560)	1 014	Rural
MURS (84220)	424	Rural
ROUSSILLON (84220)	1 321	Rural
ST PANTALEON (84220)	197	Rural

Population - Rec. 2020		Type d'habitat
C.A Luberon Mont de Vaucluse	13 606	
Secteur Coustellet	11 609	
CABRIÈRES D'AVIGNON (84220)	1 883	Rural
LAGNES (84800)	1 671	Rural
MAUBEC (84660)	1 961	Rural
OPPEDE (84580)	1 321	Rural
ROBION (84440)	4 773	Semi-urbain
Secteur Gordes - Beaumettes	1 197	
GORDES (84220)	1 700	Rural
LES BEAUMETTES (84220)	297	Rural

Population - Rec. 2020		Type d'habitat
C.C Ventoux-Sud	2 683	
AUREL (84390)	192	Rural
FERRASSIERES (26570)	124	Rural
MONIEUX (84390)	286	Rural
ST CHRISTOL* (84390)	582	Rural
ST TRINIT (84390)	121	Rural
SAULT (84390)	1 378	Semi-urbain

*hors population 2ème REG - Populations légales, 1 393 habitants

Population - Rec. 2019		Type d'habitat
C.C Pays de Banon (convention déchetterie)	143	
OPPEDETTE (04110)	51	Rural
ST CROIX A LAUZE (04110)	92	Rural

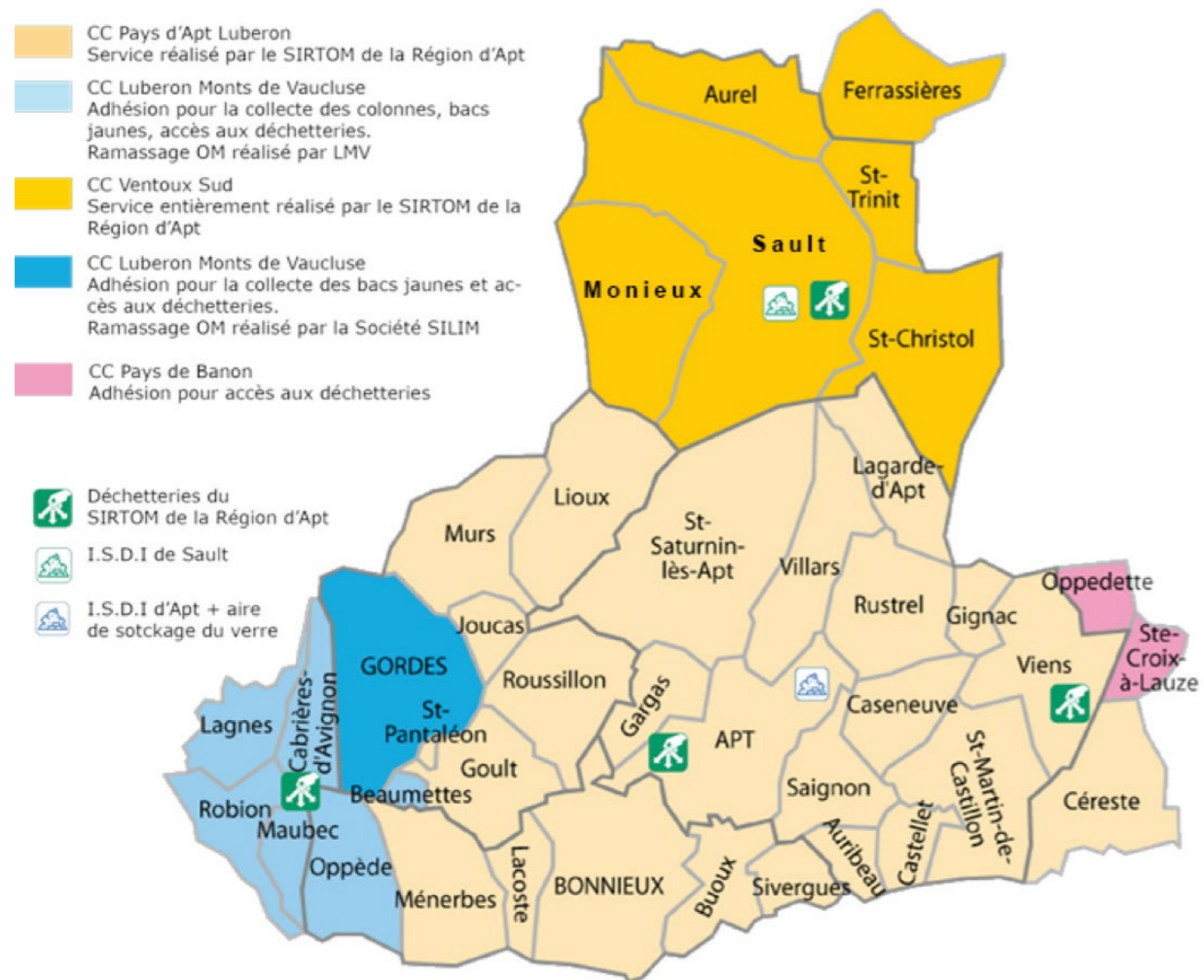
La population du territoire a connu une légère baisse de 0.20% ce qui représente 93habitants en moins. Seul le territoire de la CA LMV connait une hausse de 0.56%.

EPCI adhérents	Nbr de communes	Population	Part/ Population
CC Pays d'Apt Luberon	25	29 178	64%
C.A Luberon Mont de Vaucluse	7	13 606	30%
CC Ventoux-Sud	6	2 683	6%

Le territoire et ses installations

Toutes les communes adhérentes par l'intermédiaire des trois établissements publics de coopération intercommunale : C.C. Pays d'Apt Luberon, C.A. de Luberon Mont de Vaucluse et C.C. Ventoux Sud.

La C.C. du Pays de Banon utilise nos déchetteries pour les habitants d'Oppedette et Sainte-Croix-à-Lauze par convention.



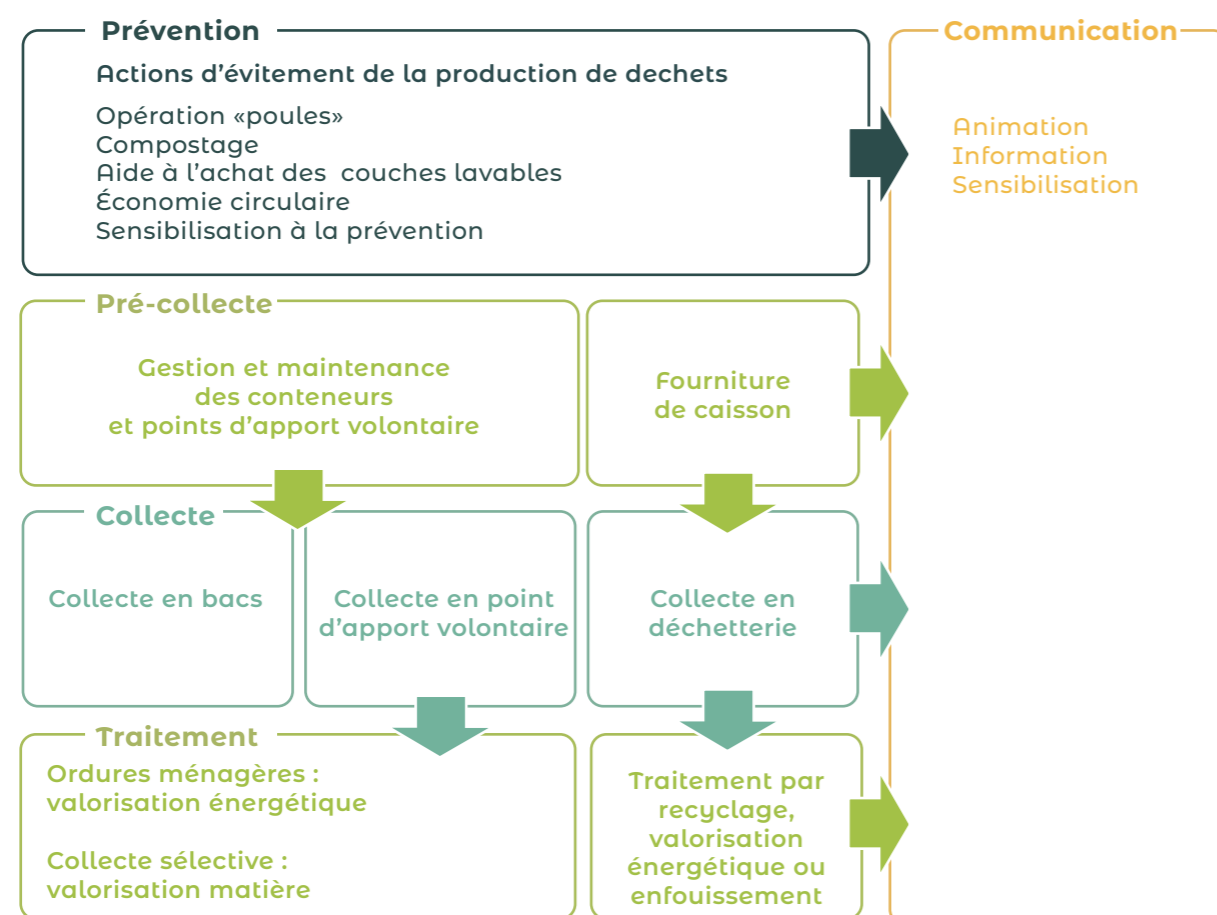
Déchets pris en charge par le service

Déchets	Type de collecte
OMr (Ordures Ménagères résiduelles)	Point de regroupement
EMB (Emballages Ménagers Recyclables)	Point de regroupement ou PAV
Papiers	Point de regroupement ou PAV
Verre	PAV
TLC (Textile d'habillement, linge de maison...)	PAV
Gravats	Déchetteries
Déchets verts	Déchetteries
Tout venant non recyclable, encombrants	Déchetteries
DEA (Déchets d'Éléments d'Ameublement)	Déchetteries
Ferrailles	Déchetteries
Cartons	Point de regroupement ou déchetteries
Pneumatiques usés	Déchetteries
DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques)	Déchetteries
Huiles de vidange de moteur	Déchetteries
Huiles végétales	Déchetteries
Piles	Déchetteries
Capsules d'aluminium de café	Point de regroupement ou PAV
Ampoules et néons	Déchetteries
Batteries au plomb	Déchetteries
Cartouches d'encre	Déchetteries
Petits extincteurs	Déchetteries
Ameublement, vaisselle, équipements ménagers...	Chalet réutilisation déchetterie Apt

Compétences

Le SIRTOM exerce l'intégralité de la compétence transfert et traitement. En ce qui concerne les collectes, une partie de la compétence est exercée directement par des intercommunalités, à savoir :

- Collecte des ordures ménagères : communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse,
- Collecte des bacs jaunes : Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse sur les communes de Gordes et Les Beaumettes



C.A Luberon Mont de Vaucluse	Collecte ordures ménag.	Sélectif bacs jaunes	Sélectif P.A.V.	Déchetteries	Traitement
Les Beaumettes (84220)	CCLMV (prestataire Privé)		SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Cabrières d'Avignon (84220)	CCLMV	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Gordes (84220)	CCLMV (prestataire Privé)		SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Lagnes (84800)	CCLMV	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Maubec (84660)	CCLMV	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Oppède (84580)	CCLMV	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Robion (84440)	CCLMV	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM

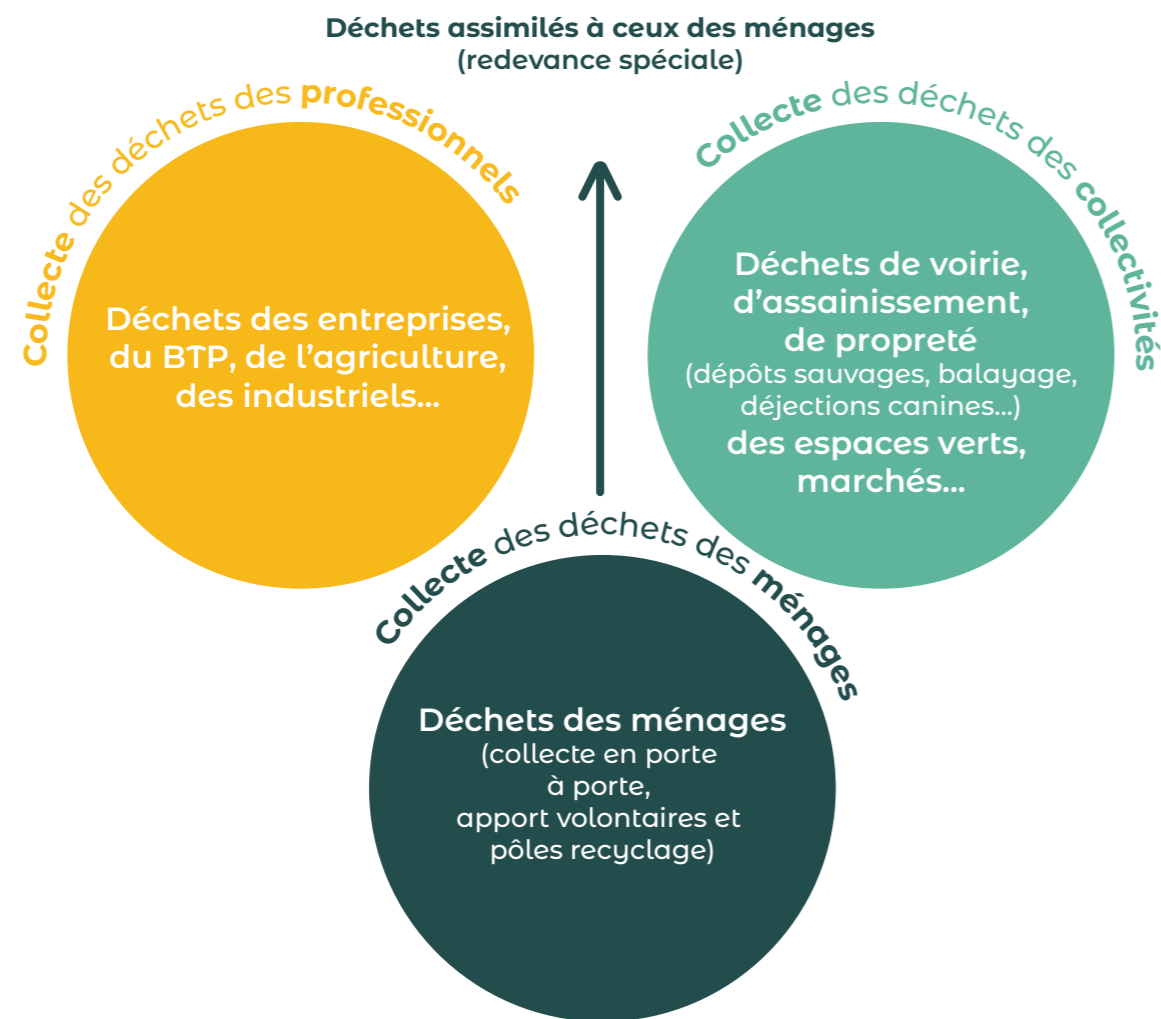
C.C. du Pays d'Apt	Collecte ordures ménag.	Sélectif bacs jaunes	Sélectif P.A.V.	Déchetteries	Traitement
Auribeau (84400)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Apt (84400)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Bonnieux (84480)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Buoux (84480)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Castellet (84400)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Caseneuve (84750)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Cereste (04110)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Gargas (84400)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Gignac (84400)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Goult (84220)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Joucas (84220)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Lagarde d'Apt (84400)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Lacoste (84480)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Lioux (84220)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Ménerbes (84560)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Murs (84220)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Rustrel (84400)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Saignon (84400)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
ST Saturnin les Apt (84490)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Sivergues (84400)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Roussillon (84220)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Villars (84400)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
ST Martin de Castellon (84750)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
ST Pantaleon (84220)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Viens (84750)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM

C.C Pays de Banon	Collecte ordures ménag.	Sélectif bacs jaunes	Sélectif P.A.V.	Déchetteries	Traitement
Oppedette (04110)(1)				SIRTOM	
St Croix à Lauze (04110)(2)				SIRTOM	

Périmètre d'action publique du SIRTOM de la Région d'Apt

Les déchets ménagers et assimilés regroupent l'ensemble des déchets produits par les ménages et des déchets dits « assimilés », qu'ils soient collectés en déchetteries ou en points de regroupement.

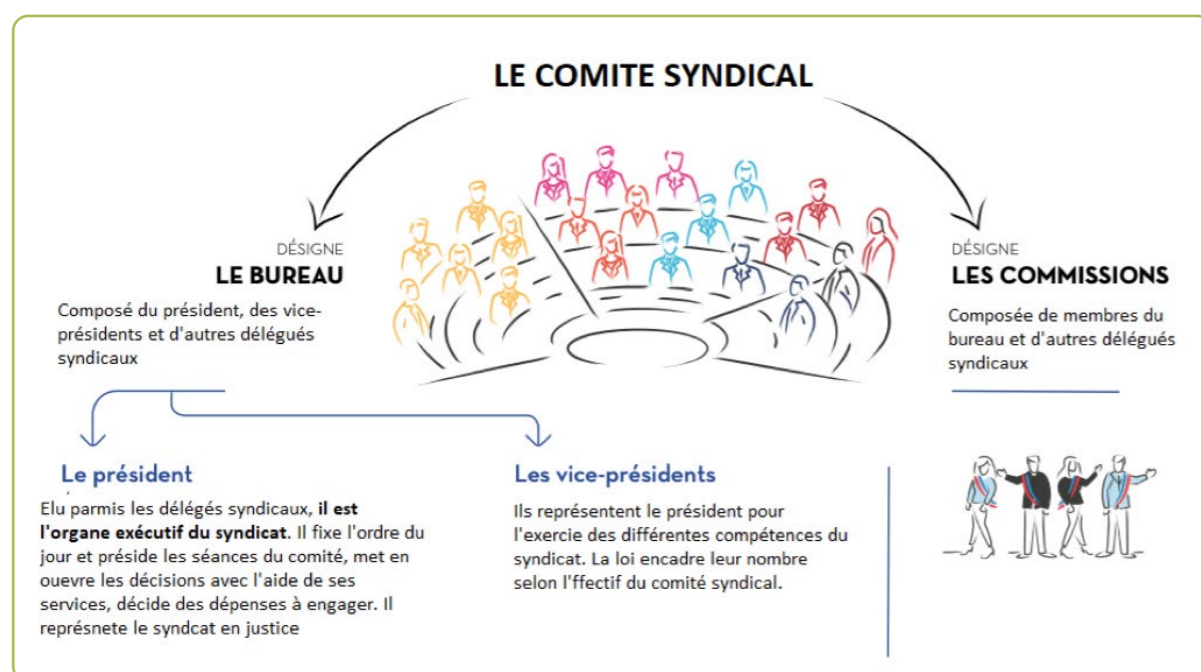
Les déchets dits assimilés regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans sujétions techniques particulières (article L 224-14 du code général des collectivités territoriales). Il s'agit des déchets des entreprises ou collectivités (artisans, commerçants, services techniques des collectivités...) et des déchets du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux...)



L'organisation institutionnelle

Le SIRTOM de la région d'Apt est administré par un comité syndical dont les sièges sont répartis entre les communes et les communautés de communes adhérentes. Chaque commune est représentée, quel que soit le nombre d'habitants, par un délégué titulaire et un délégué suppléant ce qui représente un total de 38 délégués titulaires et 38 suppléants.

Le fonctionnement du SIRTOM repose sur trois instances politiques différentes : le comité syndical, le bureau syndical et les commissions spécialisées. Ces instances sont complétées par l'équipe administrative et technique composée des agents du syndicat.



Le comité syndical

Le comité syndical règle par ses délibérations les affaires du syndicat. Il s'agit d'une compétence de droit commun très large dont le vote du budget est l'acte principal. En effet, le budget fixe les autorisations de recettes et de dépenses pour l'année en cours.

Monsieur AUBERT Lucien a été élu pour un deuxième mandat à la présidence du syndicat.

En 2022, le Comité s'est réuni 5 fois :

En 2022, le comité syndical s'est réuni 4 fois :

- Le 12 février 2022 à Joucas
- Le 31 mai 2022 à Saigon
- Le 15 décembre 2002 à Gargas
- Le 20 décembre 2022 à Apt

Le bureau syndical

Le bureau syndical agit par délégation du comité pour le règlement des affaires courantes. En 2021, le Bureau s'est réuni 3 fois à Apt dans les locaux du SIRTOM aux dates suivantes :

- Le 22 janvier 2022
- Le 12 avril 2022
- Le 29 novembre 2022

Il est composé de :

- **Président** : Monsieur Lucien AUBERT
 - **1er Vice-Président** : Monsieur Yves MARCEAU
 - **2eme Vice-Président** : Monsieur André LECOURT
 - **3eme Vice-présidente** : Madame Corinne MIETZKER
- | | |
|-------------------------------|------------------------------|
| • Madame Claire ARAGONES | • Monsieur Luc MILLE |
| • Monsieur Jean Pierre BOYER | • Monsieur Frédéric PASTEL |
| • Monsieur Jean Marcel GUIGOU | • Monsieur Didier PERELLO |
| • Monsieur Michel HAMEAU | • Monsieur Pascal RAGOT |
| • Madame Magali MALAVARD | • Monsieur Claude SILSVESTRE |

Les commissions

Les commissions sont au nombre de trois : commission d'appels d'offres, commission du personnel et la commission consultative de suivi (CCES) du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) créée en 2022. Leurs membres sont désignés au sein du conseil syndical afin d'instruire les dossiers qui leurs sont soumis et relevant de leur spécialité.

L'équipe administrative et l'équipe technique

L'effectif pourvu pour l'année 2022 est de 48 agents titulaires au 1er janvier 2022, à cela s'ajoutent des agents contractuels.

Les services administratifs

Les services administratifs comptent 8 agents titulaires dont 1 agents contractuels. Les services administratifs sont divisés en 7 secteurs :

- La direction
- Le service comptabilité et gestion
- Le service du personnel
- Le service des marchés publics
- Le service communication et animation
- Le service formations
- Le service redevance spéciale et cartes d'accès des déchetteries

Les services techniques

Les services techniques comptent 40 agents titulaires. En fonction des besoins des agents saisonniers ou en remplacement d'agents malades sont recrutés.

Un responsable de collecte est chargé de gérer l'ensemble des services de collecte des ordures ménagères et des déchetteries

Le service de collecte des ordures ménagères et du tri (bacs jaunes) est placé sous la responsabilité d'un chef de service qui s'occupe de l'organisation des tournées, de la gestion au quotidien des agents, des relations avec les usagers et les collectivités et de tous les aspects techniques concernant ce service.

La collecte est assurée par une équipe d'agents titulaires composée de 16 chauffeurs poids-lourds et 9 ripeurs, complétée par des saisonniers.

Le quai de transfert, avec deux agents permanents, fonctionne sans interruption du lundi au samedi de 5h00 à 19h00.

Les déchetteries et la collecte des points d'apport volontaire est encadrée par un responsable et :

- haut de quai : avec un responsable et 7 gardiens titulaires
- bas de quai : avec un responsable et 4 chauffeurs titulaires qui sont renforcés par 3 chauffeurs contractuels

L'entretien de l'ensemble des véhicules et du matériel est assuré par un chef d'atelier et un mécanicien. Les horaires de travail permettent une ouverture de ce service de 5h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

L'entretien des locaux est assuré par du personnel à temps partiel.

La collecte des ordures ménagères

Parc des bacs de collecte

Les déchets ménagers résiduels sont collectés en points de regroupement à l'aide de bacs roulants de 240 à 770 litres, avec une fréquence de 2 à 5 fois par semaine, qui est plus forte pendant la saison estivale.

Les emballages ménagers recyclables sont collectés en points de regroupement à l'aide de bacs roulants de 340 litres à 770 litres ou dans des conteneurs enterrés de 3000 litres. Sur certains secteurs, il est disposé des colonnes aériennes de 4 m³. L'ensemble de ces bacs subit un lavage et une désinfection deux fois par an, au printemps et à l'automne. La maintenance des conteneurs est réalisée en régie.

En partenariat avec la CC PAL mais aussi avec l'aide financière de l'Etat par le biais de la Dotation d'Équipement aux Territoires, le syndicat déploie l'installation de conteneurs enterrés de grands volumes.

Ce système de bacs présente à la fois un avantage esthétique mais aussi pratique. Au total, le secteur du Pays d'Apt est équipé de 172 conteneurs enterrés répartis sur 47 points de collectes.

<http://www.sirtom-apt.fr/dechetteries-collectes#Cartographie>

Répartition des communes par collecteur

Cette collecte concerne 31 communes pour une population de 32 396 habitants.

En 2022, ce sont 16 415.71 tonnes d'ordures ménagères résiduelles qui ont été réceptionnées au quai de transfert du SIRTOM de la région d'Apt dont 16 329.61 tonnes provenant des ménages et des déchets d'activité économique. Soit 4.44% en moins par rapport à l'année 2021.

D'après les données de l'étude de caractérisation réalisée dans le cadre du service de prévention et de gestion des déchets) en juin 2022 sur les collectes du SIRTOM, la part déchets ménagers assimilés (DMA) déchets d'activités économiques collectés représenteraient 12% des OMr soit 1 970 tonnes.

Collecteurs	Ordures ménagères Communes collectées	Tri sélectif Communes collectées
SIRTOM (CCPAL + CCVS)	31	31
CA Luberon Monts de Vaucluse	5	5
CA Luberon Monts de Vaucluse, secteur Gordes, Les Beaumettes	2	2
Total	38	38

Répartition des communes par collecteur

Collecteur	Communes collectées	Habitants	Tonnage collecté	Kg par hab.	Variation tonnages par rapport 2021
SIRTOM (CCPAL + CCVS)	31	32 230	12 144,03	373,79	-2,77%
CA LMV (Secteur Coustellet)	5	11 609	2 900,90	249,88	-10,90%
CA LMV (Secteur Gordes, Les Beaumettes)	2	1 997	1 284,68	643	Stable

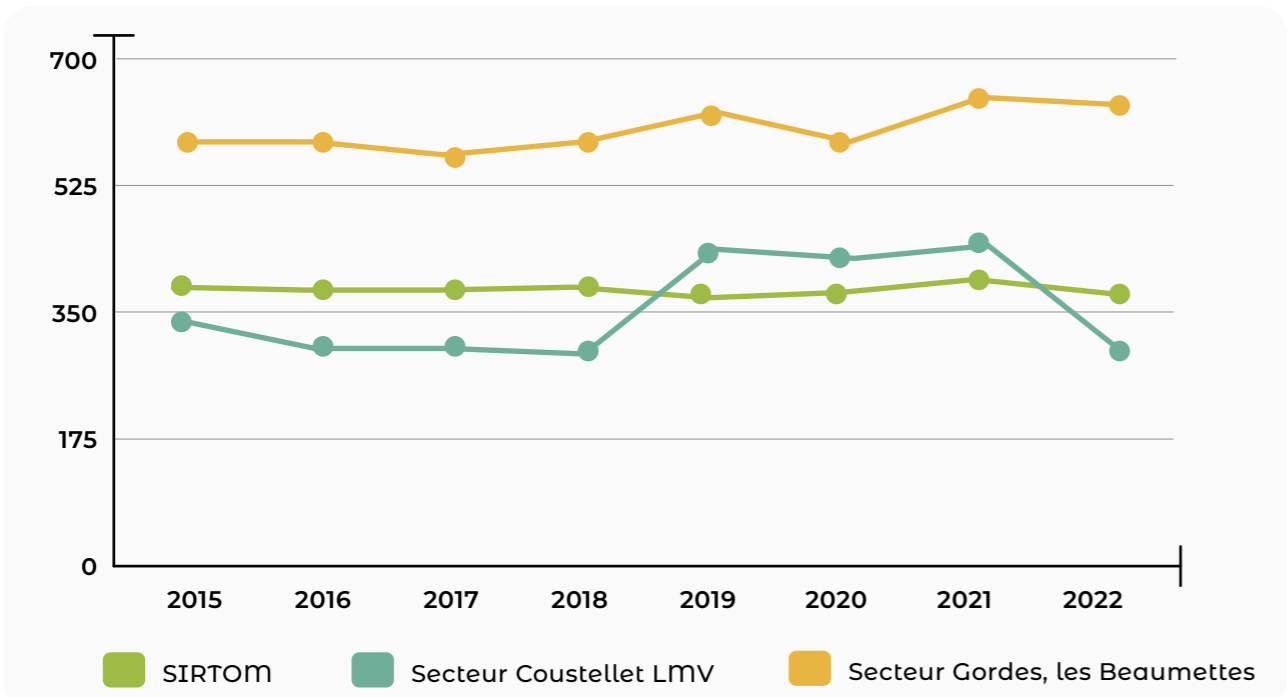
(1) La CA LMV réalise une collecte en PAV qui est détournée sur le quai de transfert de Cavaillon. Il faut donc rajouter 432 tonnes pour connaître la production d'OMr. Soit 3 332 tonnes qui représentent 287.10 tonnes par habitants et par an. Ce qui représente une augmentation de 2.37%.

Analyse

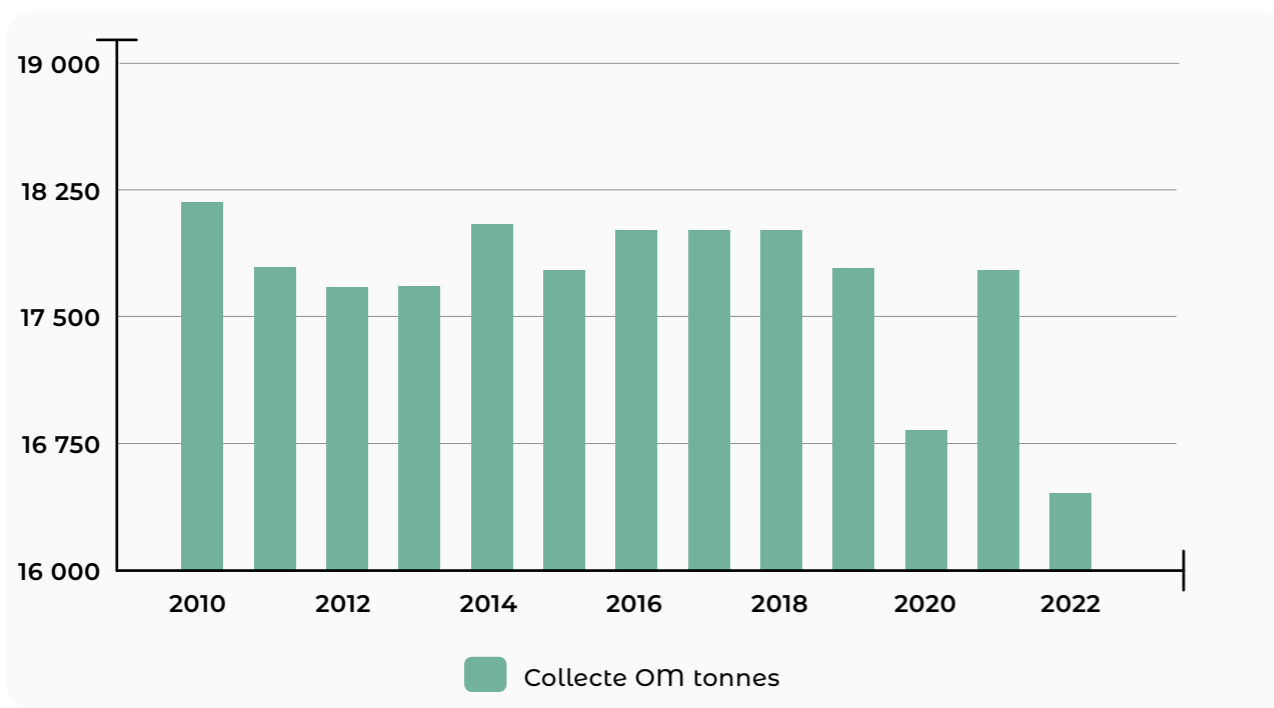
Ainsi la production par habitant et par an varie de 287 kg pour le secteur collecté par la CA Luberon Monts de Vaucluse 643.30 kg pour la zone touristique de Gordes en passant par 374 kg pour les secteurs collectés par le SIRTOM.

Le ratio global tous secteurs confondus sur le territoire est de 358 tonnes.

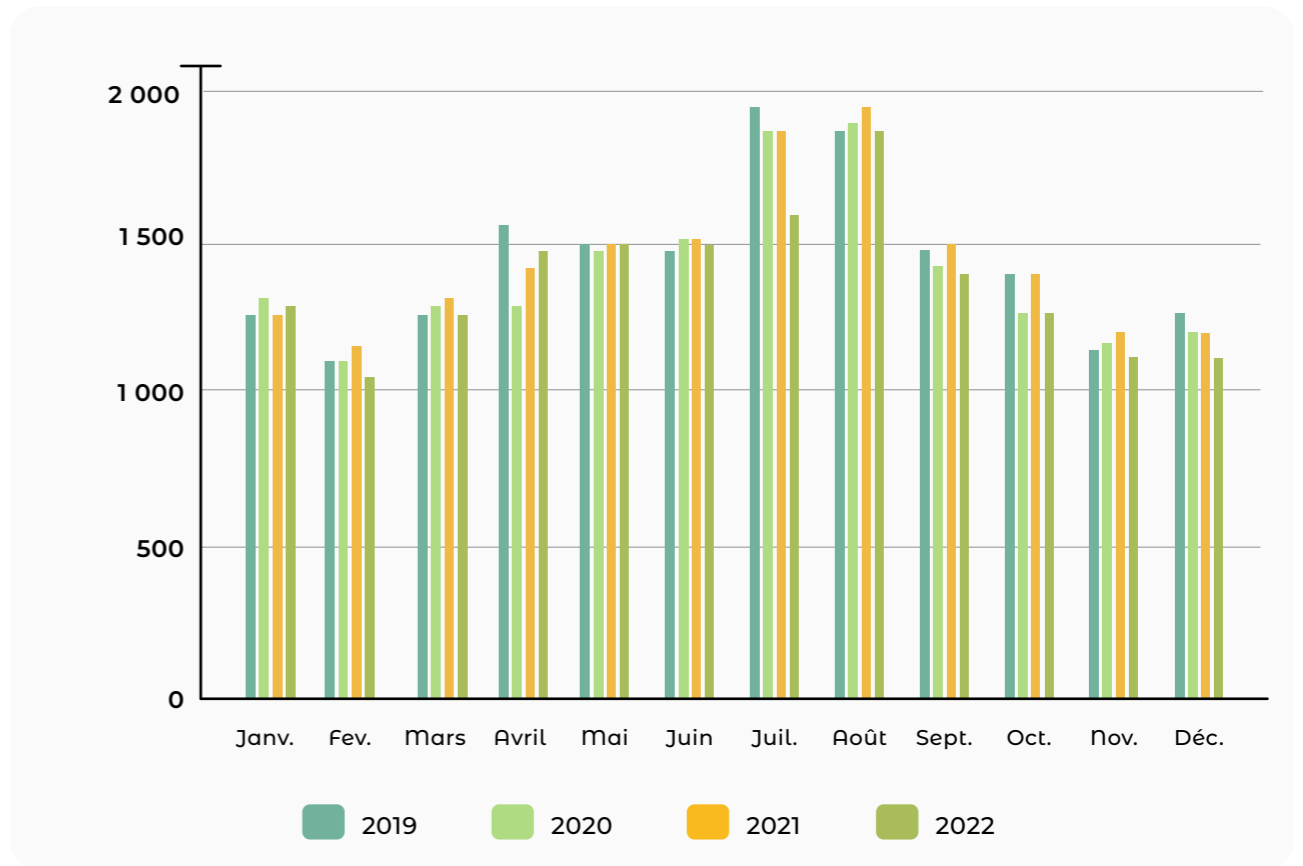
Évolution des OMr
reçues au Quai de transfert du SIRTOM
en kg par habitant et par collecteur



OM reçues au Quai de transfert



Évolution mensuelle des tonnages d'ordures ménagères entre 2019 et 2022



Analyse

Alors que l'année 2021 avait connu une augmentation des tonnages collectés, l'année 2022 a enregistré une baisse globale sur l'ensemble des mois sauf janvier, avril et mai. Si l'on prend en compte les tonnages de la CA LMV détournés sur Cavaillon cela représente une baisse de 2%.



La collecte des bacs jaunes

Le SIRTOM exerce directement la collecte du tri auprès de 36 communes soit une population permanente de 43 839 habitants.

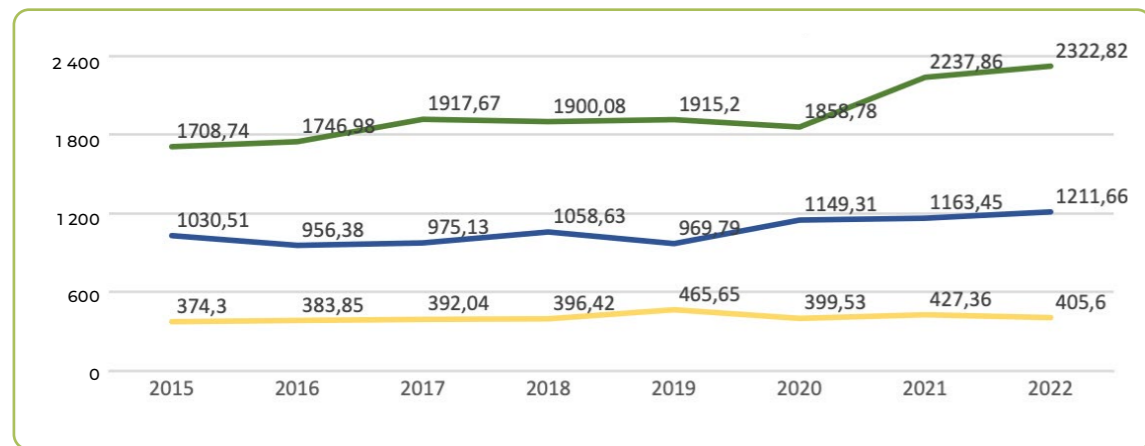
En 2022, la collecte tous secteurs confondus des emballages en mélange avec le papier est de 1 802,78 tonnes soit 39,3 kg/an et par habitant sur l'ensemble du territoire. Soit 40 tonnes de plus qu'en 2021.

Analyse

Alors que l'année 2021 était la première année complète pendant laquelle les habitants ont trié en Extension des Consignes de Tri (ECT) avec une augmentation globale de 15% des tonnages collectés sur ce flux, l'année 2022 a vu ses tonnages se stabiliser.

Collecteurs	Communes collectées	Tonnage collecté	Kg par hab. et par an
SIRTOM (CCPAL + CCVS, Secteur Coustellet CA LMV)	27	1 477,74	39,44
CC du Pont Julien	9	309,29	42,14
C. de Gordes	2	56,68	28,38

Évolution des collectes sélectives depuis 2015



■ Verre ■ Papiers ■ Emballages

Le quai de transfert

Les déchets reçus

Les déchets arrivant au quai de transfert sont répartis en deux catégories : ordures ménagères et déchets recyclables.

En 2022, ce sont 16 415,71 tonnes d'ordures ménagères et 1 696.700 tonnes de déchets recyclables issus du tri (bacs jaunes et PAV) qui ont été réceptionnées.

Les déchets transférés

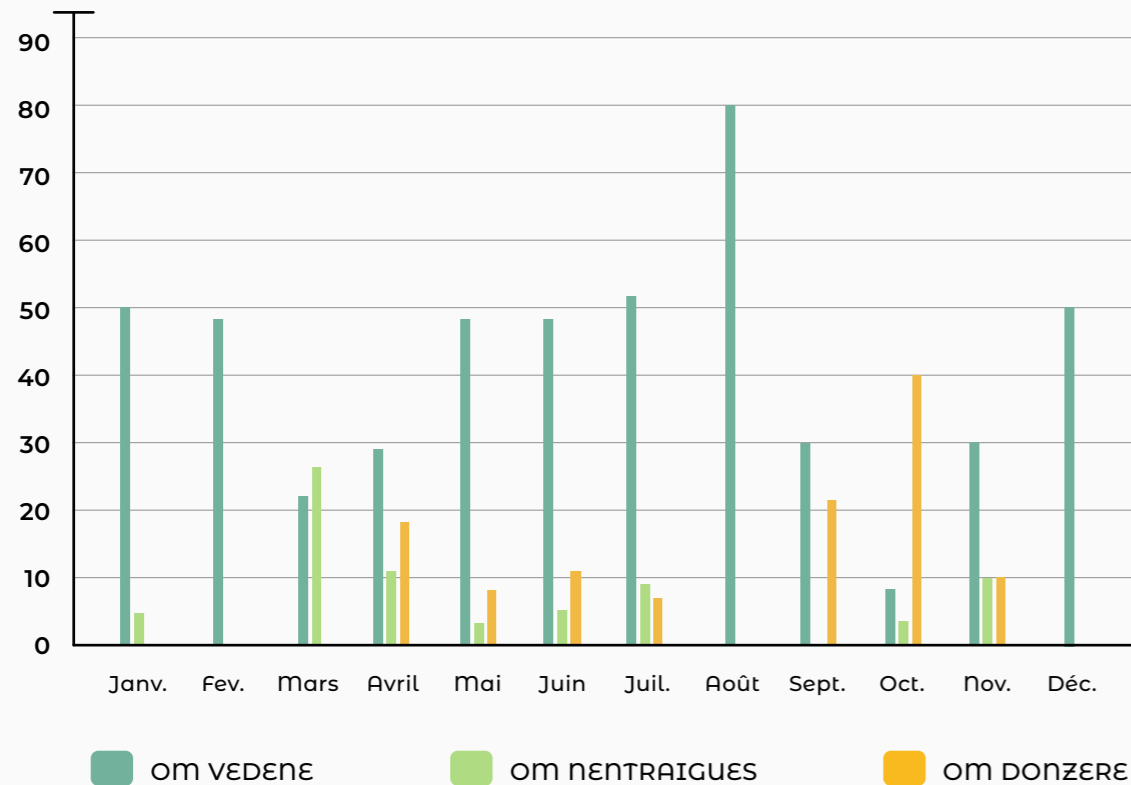
Le personnel effectue les chargements des semi-remorques à l'aide d'un grappin. Puis les déchets sont transférés à l'usine d'incinération de Vedène pour les OM et au centre de tri d'Alpes Assainissement à Manosque pour les déchets issus des bacs jaunes.

Ce qui représente pour 2022 le nombre de voyages suivant :

- Ordures ménagères : 700 rotations, soit 18 voyages de moins qu'en 2021 :
- 499 voyages à l'usine d'incinération NOVERGIE à Vedène
- 79 voyages à l'ISDND de SUEZ à Entraigues
- 122 voyages à l'ISDND de SUEZ à Donzère
- Tri sélectif : 251 voyages au centre de tri d'ALPES ASSAINISSEMENT de Manosque. Soit 62 rotations de plus qu'en 2021

	Janvier	février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Tonnages OM transférées Quai de transfert	1170,78	1067,14	1236,14	130,212	143,175	158,028	160,06	188,712	1312,81	128,416	1214,47	1223,9	16311,27
Nbre voyages à Vedène	59	51	17	28	58	40	54	84	27	16	17	48	499
Nbre voyages à Entraigues	4	0	37	9	3	5	6	0	0	4	11	0	79
Nbre voyages à Donzères	0	0	0	18	8	16	5	0	23	41	11	0	122
Tonnages déchets recyclables	120,7	107,2	123,68	130,68	132,26	163,88	136,3	216,6	140,14	116,24	152	141,78	1681,46
Nbre voyages au centre de tri	21	16	17	19	23	24	25	36	19	22	13	16	251

Évolution mensuelle des tonnages d'ordures ménagère entre 2019 et 2022



	Moyenne t/voyage
Ordures ménagères	32,69 tonnes
EMR	6,70 tonnes

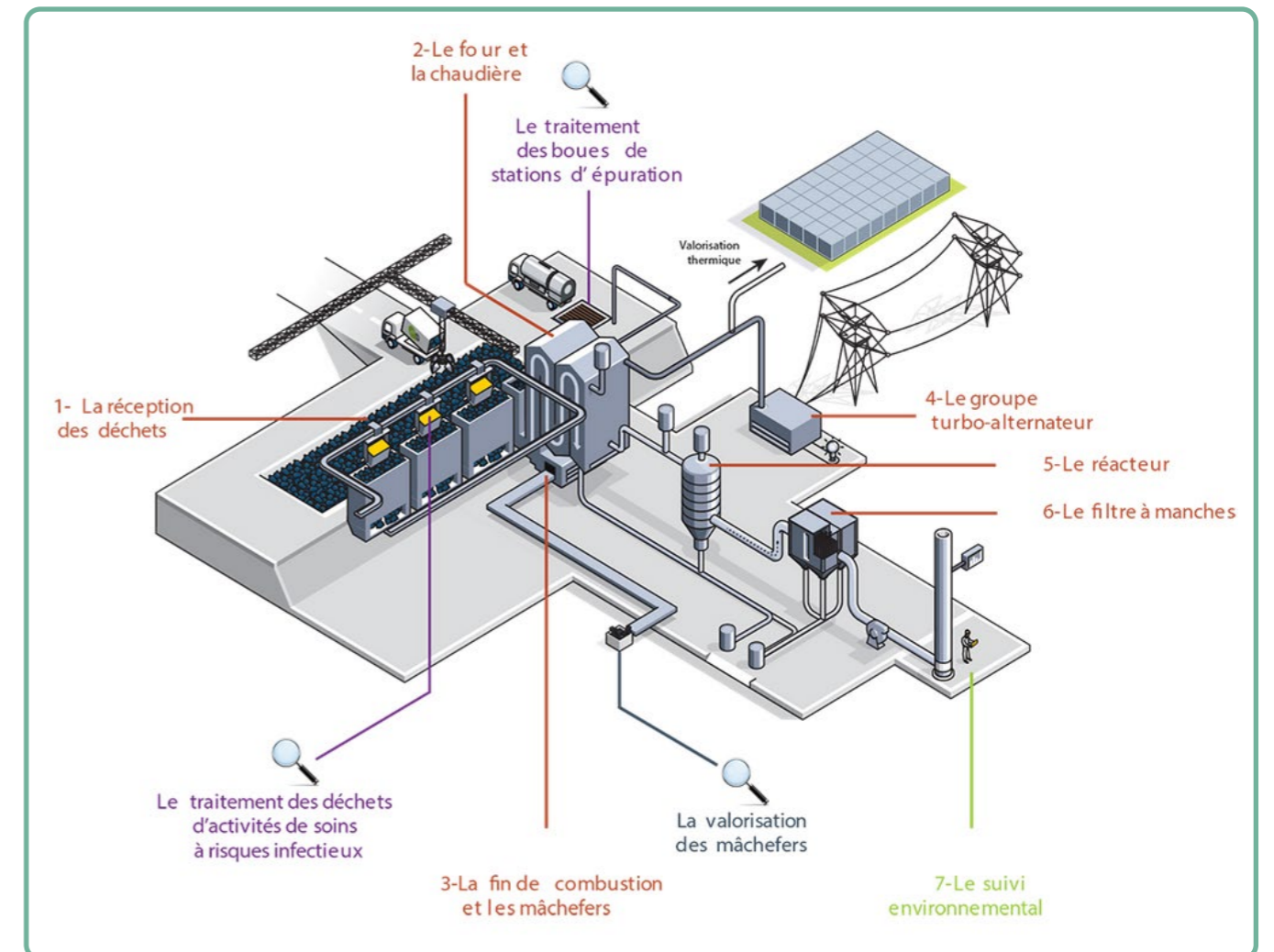
Le traitement des ordures ménagères et des déchets issus de la collecte séparée

Le traitement des ordures ménagères

Les ordures ménagères sont transférées à L'Unité de Valorisation Énergétique (U.V.E.) de NOVALIE à Vedène pour y être traitées. Cette unité, propriété du SIDOMRA, est exploitée par délégation de service public par SUEZ RV MEDITERRANEE.

L'unité de valorisation énergétique de Novalie compte :

- 3 lignes d'incinération d'une capacité de traitement de 6 tonnes par heure ;
- 1 ligne d'incinération de 9 tonnes par heure.



Chacune de ces lignes est composée d'un four, d'une chaudière et d'un dispositif de traitement des fumées. Lorsque les déchets brûlent, ils produisent de la chaleur, des fumées et des mâchefers :

- La chaleur issue de la combustion est valorisée en énergie électrique ou thermique.
- Les fumées sont traitées et les cendres qu'elles contiennent, neutralisées.
- Les mâchefers sont triés et valorisés.

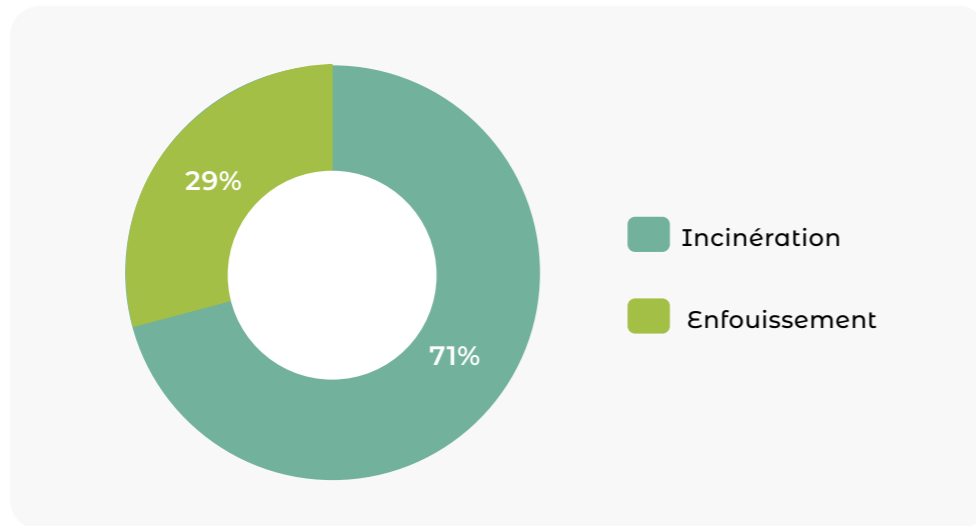
Les déchets sont valorisés par incinération, leur combustion dégage de la chaleur. Surchauffée, elle alimente un groupe de deux turbo alternateurs. L'électricité produite permet d'alimenter le réseau EDF et de satisfaire les besoins énergétiques de NOVALIE. Cette production électrique équivaut aux besoins de plus de 17 700 foyers.

Depuis 2019, une partie de la chaleur obtenue par le processus de combustion des déchets est livrée sous forme de vapeur, à une entreprise agroalimentaire locale pour son activité industrielle : Continental Foods. 95% des besoins énergétiques de cette entreprise sont ainsi couverts par la vapeur en provenance du réseau de chaleur.

Concrètement, cette énergie contribue à la production de plus de 100 000 tonnes de soupe par an, ainsi que l'économie de 2 200 tonnes équivalent pétrole et de 6 000 tonnes de CO₂ par an.

Lors des arrêts techniques les déchets sont transférés vers les ISDND d'Entraigues et de Donzère.

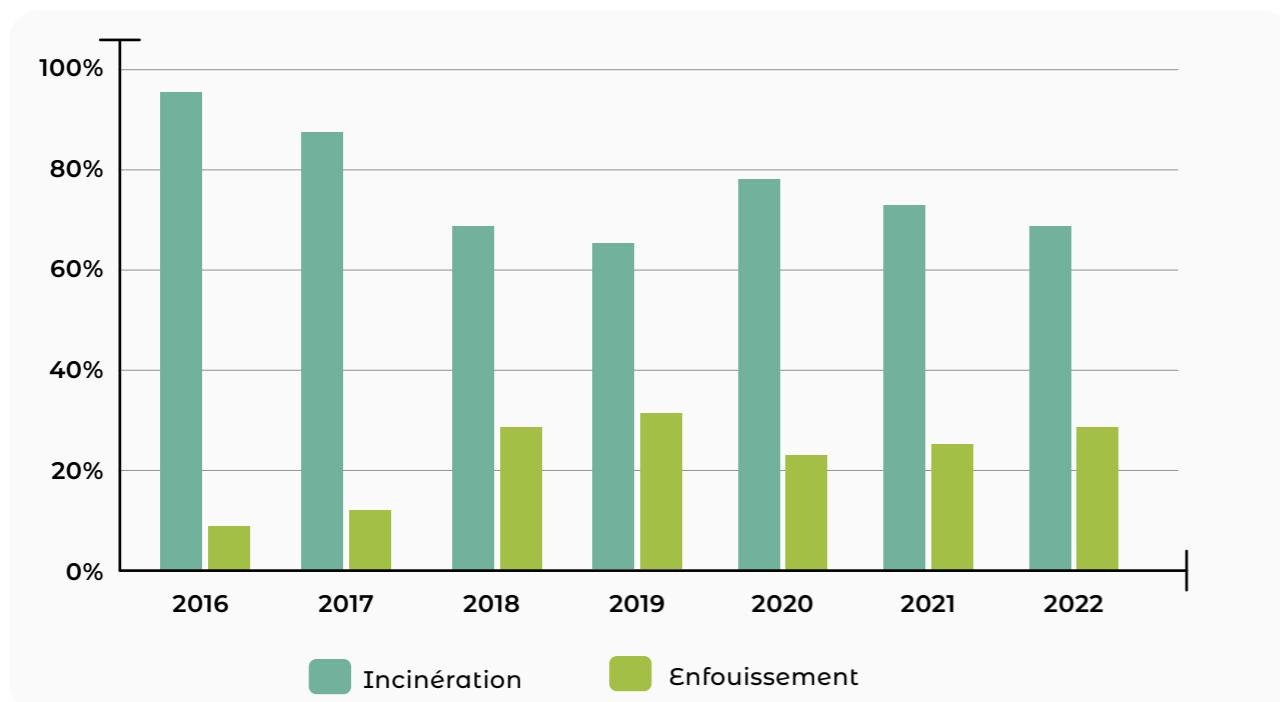
Répartition mode de traitement pour les ordures ménagères



Analyse

Les détournements vers l'enfouissement ont augmenté depuis 2016. Lors du dernier marché avec la société SUEZ, le SIRTOM a souhaité maîtriser ce taux de détournement notamment afin limiter les coûts de traitement induits par la trajectoire de la TGAP dans les années à venir.

Évolution des modes de traitement des OMr depuis 2016



Les emballages et journaux magazines

Depuis septembre 2020, le syndicat est passé en Extension des Consignes de Tri (ECT). Permettant ainsi aux habitants de trier tous leurs emballages ménagers.

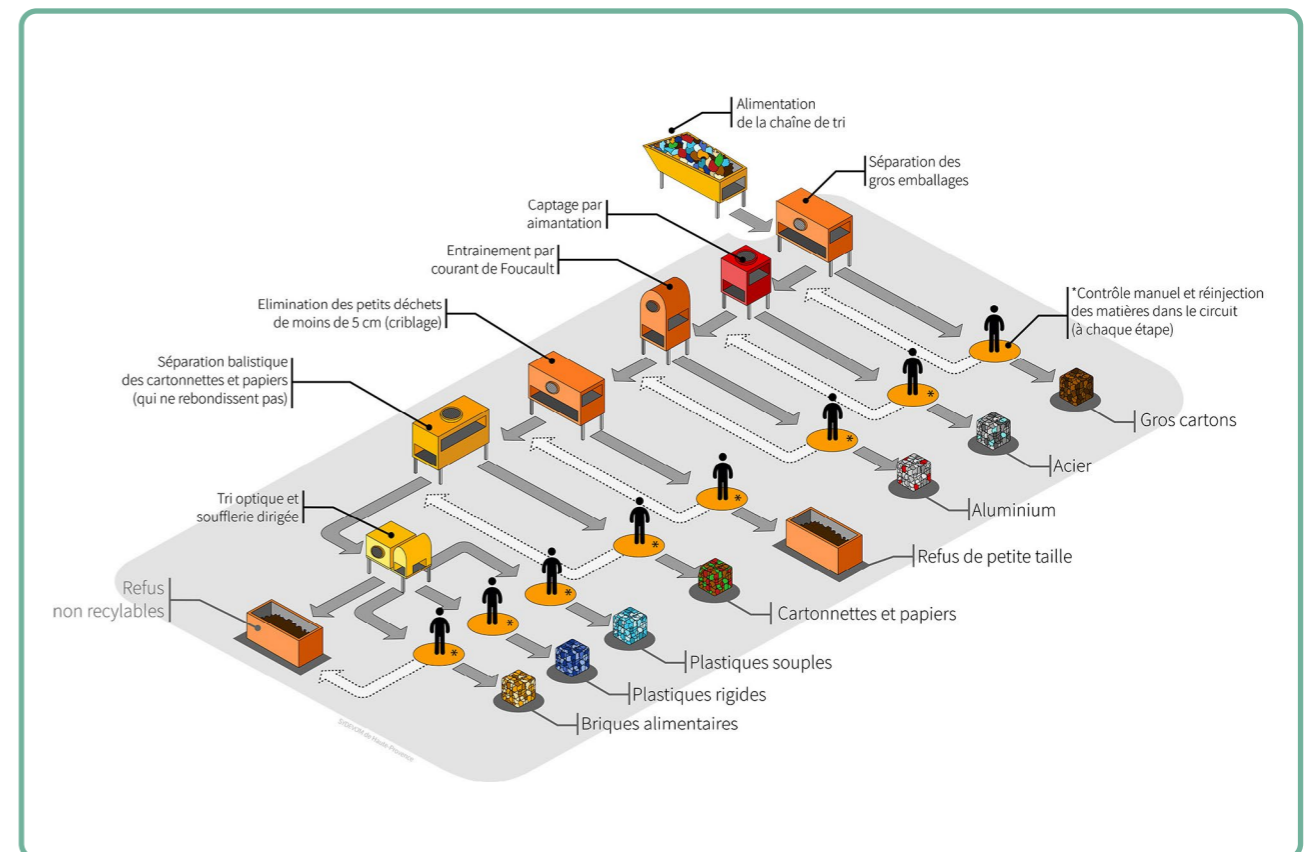
Les déchets d'emballages ménagers issus de cette collecte séparée en bacs jaunes ou en colonnes sont envoyés au centre de tri ALPES ASSAINISSEMENT à Manosque. Ils sont triés afin d'écartier les erreurs de tri et conditionnés par matériaux.

Les « erreurs », communément dénommées refus de tri, ainsi retirées de la chaîne du recyclage sont mis à part et sont réacheminées vers les centres de traitement. Ces erreurs ont donc des effets nocifs et peuvent même dans certains cas souiller l'ensemble de la collecte.

Concernant les matériaux, une fois triés et rassemblés selon leur nature, les déchets poursuivent leur route jusqu'à la presse à balle. Celle-ci va les écraser et les compacter en forme de gros cube appelé « balle »

À la sortie de la presse, les balles, soit de papier, soit de plastique, soit d'aluminium sont stockées. Les balles sont ensuite envoyées dans les différentes filières avec lesquelles le SIRTOM de la région d'Apt a contracté afin de redevenir une matière première secondaire.

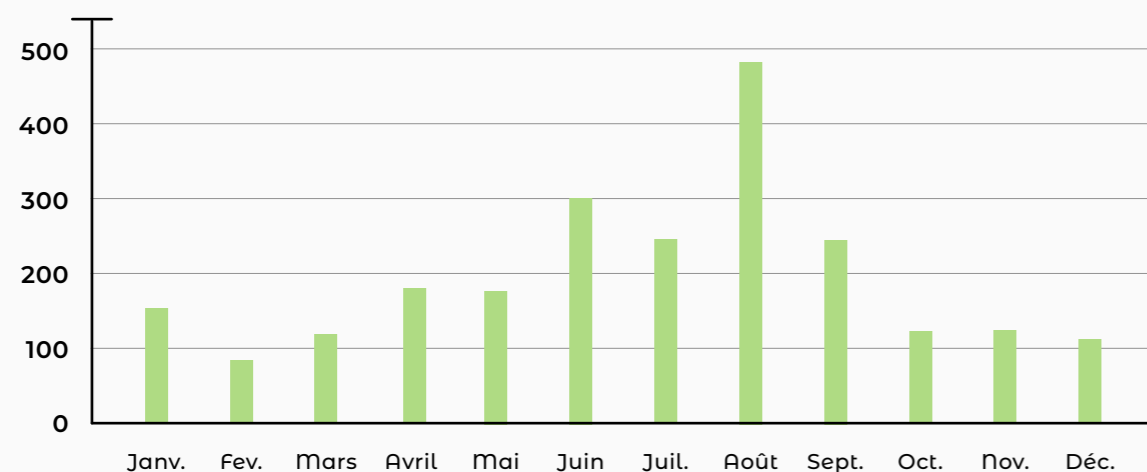
- **Acier** : ARCELOR METAL
- **Aluminium** : AFFIMET
- **Papiers cartons, emballages liquides alimentaires** : REVIPAC
- **Emballages plastiques** : VALORPLAST
- **Verre alimentaire** : O.I. MANUFACTURING France



Le verre

Le verre est collecté en points d'apport volontaire à l'aide d'un camion équipé d'une grue. Il est ensuite stocké sur le site des « Desfessis » sur Apt qui sert de station de transit, puis il est rechargé dans des semi-remorques qui le transfèrent à la Verrerie de Languedoc à Vergèze pour y être triés et recyclé. En 2022 le tonnage collecté est de 2322.82 t.

Tonnage verre 2022



Les textiles

Sur le territoire des bornes d'apport textiles sont mises à disposition par LE RELAIS. Ces derniers sont chargés de la collecte et de la valorisation des textiles, linge de maison et chaussures (TLC) qui y sont déposés. La Recyclerie du Luberon effectue une partie de la prestation de collecte sur la commune d'Apt.

	Tonnages 2022	Ratios en kg/hab./an*			
		SIRTOM	Vaucluse	PACA	France
		2022	2020	2020	2020
OMr	16415,71 t	358,14 kg/hab.	329kg/hab.	364 kg/hab.	249 kg/hab.
EMR/JRM	1805,78 t	38,5 kg/hab.	43 kg/hab.	38 kg/hab.	50 kg/hab.
Verre	2322,82 t	51 kg/hab.	31 kg/hab.	25 kg/hab.	32 kg/hab.
Déchetteries	10796,78 t	234,82 kg/hab.	261 kg/hab.	240 kg/hab.	222 kg/hab.

*source Observatoire régional des déchets PACA

L'accès en déchetterie

Le SIRTOM met à la disposition des usagers et des collectivités, quatre déchetteries situées à Apt, Coustellet, Sault et Viens.

Les déchetteries du SIRTOM sont accessibles gratuitement pour les particuliers du territoire après avoir réalisé une carte d'accès.

L'accès des professionnels (artisans, commerçants...) en déchetterie fait l'objet d'une redevance.

DÉCHETTERIE D'APT

131, QUARTIER SALIGNAN - 84400 APT

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
8H - 12H 14H - 17H	8H - 12H 14H - 17H	8H - 12H 14H - 17H	14H - 17H	8H - 12H 14H - 17H	8H - 12H 14H - 17H	FERMÉ

DÉCHETTERIE DE COUSTELLET

ZA LE TOURAIL - 84600 MAUBEC

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
8H - 12H 14H - 17H	FERMÉ	8H - 12H 14H - 17H	8H - 12H 14H - 17H	8H - 12H 14H - 17H	8H - 12H 14H - 17H	FERMÉ

DÉCHETTERIE DE SAULT

DÉPARTEMENTALE D245 - 84390 SAULT

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
9H - 13H 14H - 17H	FERMÉ	14H - 17H	FERMÉ	9H - 13H	8H - 12H 14H - 17H	FERMÉ

DÉCHETTERIE DE VIENS

QUARTIER COUPON - 84750 VIENS

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
FERMÉ	8H - 12H	8H - 12H	8H - 12H	8H - 12H	13H - 17H	FERMÉ

Conditions d'accès

Particuliers : Une carte unique est distribuée par foyer, sur présentation d'un formulaire dûment complété et signé et d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois. Lors de chaque passage en déchetterie, l'utilisateur doit impérativement présenter ce badge, accompagné d'une pièce d'identité mentionnant le même nom que celui du badge. La carte donne droit à 24 passages par an.

Professionnels : Tous les professionnels résident sur le territoire du SIRTOM peuvent venir déposer en déchetterie. Ceux, résidant en dehors du territoire ne sont pas acceptés (tarifs extérieurs) sauf s'ils réalisent un chantier sur le territoire et en fournissant une attestation. Les apports des professionnels sont payants avec des tarifs précisés dans le règlement des déchetteries.

Les carters d'accès « professionnels » sont remis sur présentation de pièces justificatives à l'accueil du SIRTOM de la région d'Apt

Le fonctionnement des déchetteries

Les déchetteries sont exploitées en régie (haut et bas de quai).

La gardienne ou le gardien assure plusieurs fonctions :

- Contrôle l'accès
- Fait respecter le règlement
- Veille au bon tri des matériaux
- Informe les usagers de la déchetterie
- Gère le flux de circulation
- Assure l'entretien du site
- Veille à la sécurité sur la déchetterie

Les chauffeurs assurent l'enlèvement des caissons pour les évacuer vers les filières de traitement appropriées.

Les autres déchets sont pris en charge dans le cadre d'une Responsabilité Élargie du Producteur (REP)

Déchets	Lieu de traitement	Mode de traitement
Gravats	ISDI Apt & Sault	Enfouissement
Ferailles	ISDND CSDU04 Valensole	Pré tri et enfouissement
Batteries	Fert et démolition : le Chêne, Apt	Valorisation matière
Bois B	Centre de tri Alpes Assainissement, Manosque	Valorisation matière
Cartons	Centre de tri Alpes Assainissement, Manosque	Valorisation matière
Végétaux	Agriculteurs locaux et Sud Recyclage	Valorisation matière
Déchets dangereux hors ECO DDS	SPUR Environnement (Rognes)	Recyclage et valorisation matière traitement physico-chimique / biologique / thermique ou stockage
Huiles alimentaires	VEGETOIL	Valorisation énergétique
Huiles de moteurs	CHIMIREC SOCODELI	Valorisation matière
Cartouches d'imprimantes	PRINTERRE	Valorisation matière
Extincteurs	SLIPRO	Valorisation matière et traitement physico-chimique

Les emballages et journaux magazines

Afin de réduire les coûts pris en charge par le syndicat pour l'élimination des déchets, le SIRTOM a signé différents contrats avec des Eco organismes dans le cadre des filières dites de Responsabilité Élargie du Producteur (REP).

Les filières à responsabilité élargie des producteurs (REP) sont des dispositifs particuliers d'organisation de la prévention et de la gestion de déchets qui concernent certains types de produits. Ces dispositifs reposent sur le principe de responsabilité élargie du producteur, selon lequel les producteurs, c'est-à-dire les personnes responsables de la mise sur le marché de certains produits, peuvent être rendus responsables de financer ou d'organiser la gestion des déchets issus de ces produits en fin de vie.

Le SIRTOM de la Région d'apt perçoit in fine, selon ses performances, une aide de ses éco-organismes.

Les déchetteries d'Apt, Coustellet et Viens sont équipées de bennes DEA d'ameublement.

La déchetterie de Sault bénéficie quant à elle d'une aide financière pour ces déchets.



Pour les déchets dangereux spécifiques



Pour les pneumatiques de véhicules légers usagés



Pour les déchets d'éléments d'ameublement



Pour les emballages ménagers et l'édition papier :
Née du rapprochement d'éco Emballages et d'Ecofolio,
Citéo a été créée par les entreprises pour réduire l'impact
environnemental des emballages et des papiers



Pour les ampoules et néons




Pour les déchets d'équipements électriques
et électroniques

QUE DEVIENNENT LES DÉCHETS DE MA DÉCHETTERIE ?

Le SIRTOM de la Région d'Apt a la responsabilité d'assurer la collecte, le traitement et la valorisation de l'ensemble des déchets produits par chacun des 46 000 habitants de son territoire.

Ainsi, tous les ans, plus de 33 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés sont pris en charge par la collectivité et 10 000 tonnes (gravats inclus) proviennent des quatre déchetteries du territoire.

VALORISATION MATIÈRE



BATTERIES

Les différents composants sont démantelés et traités de manière spécifique : plomb, cadmium, zinc, nickel...



PALETTES

Recyclées en mobilier ou réutilisées en palette pour le maraîchage local.



CARTOUCHES

Après avoir été nettoyées et remplies d'encre, elles sont revendues.



TEXTILES

Même usés, ils se recyclent : ils sont exportés, revendus ou transformés en isolant / chiffon.



MÉTAUX

Ils servent à créer de nouveaux objets métalliques.



PILES

Les métaux sont séparés et recyclés.



LAMPES

Le verre et les métaux sont recyclés, les poudres fluorescentes sont dépolluées puis enfouies.



CARTONS

Acheminé en papeterie, il est recyclé en papier pour carton.

VALORISATION MATIÈRE



HUILE DE FRITURE

Elles sont utilisées comme carburant pour alimenter des chaudières de particuliers.




OBJETS DE MAISON

Triés par catégorie (bois, literie, plastique, ferraille...), ils sont ensuite recyclés par matière.



PNEUMATIQUES VÉHICULES LÉGERS

Après le déjantage des roues, les pneus sont recyclés pour la fabrication d'aires de jeux ou alimentent les fours de cimenteries ou rechapage.



GROS ÉLECTROMÉNAGER HORS FROID

Ils sont démantelés et recyclés suivant différentes catégories : métaux ferreux ou non, plastique, verre...



GROS ÉLECTROMÉNAGER FROID

Traités pour réduire leur toxicité, ils sont ensuite valorisés en énergie ou stockés.

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE



HUILES DE VIDANGE

Elles sont re-raffinées (nettoyage puis réutilisation).



ARTICLES DE SPORT

Triés par catégorie (bois, plastique, ferraille...), ils sont ensuite recyclés par matière.



BOIS TRAITÉ

Broyé, il permet ensuite d'alimenter une chaufferie ou valorisation en panneaux agglomérés.

VALORISATION ORGANIQUE



DÉCHETS VERTS

Broyés puis compostés, les déchets verts deviennent du compost pour les agriculteurs du territoire.

STOCKAGE



NON RECYCLABLES

Ces déchets sont enfouis dans une installation de stockage réglementée.



GRAVATS

Ne se décomposant pas dans le temps, stockés en centre d'enfouissement et bientôt ils seront utilisés comme remblais dans des chantiers.

-  RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR
-  PEU COÛTEUX
-  COÛTEUX
-  TRÈS COÛTEUX

SI HORS R.E.P. :   

Déchetteries	Apt		Coustellet		Sault		Viens	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Gravats	1 142.524	1 093.2	725.54	856.46	197.96	85.90	223.24	277.60
Déchets non dangereux								
Tout venant	943.70	968.24	619.53	633.50	127.84	104.36	128.00	150.98
Cartons	258.806	299.407	124.99	162.86	61.63	51.10	42.95	46.44
Métaux	401.40	343	253.38	245.20	72.66	52.12	65.76	41.38
Végétaux	1 013.12	813.62	792.50	974.31	87.10	69.36	151.50	78.23
Bois	611.16	595.94	464.54	388.09	107.14	122.54	91.58	85.76
DEA	678.06	705.59	317.10	378.92	0	NC	105.05	102.03
HUA	0.757	2.085	1.186	1.01	0	0.03	0.12	0.06
Pneus	21.546	18.513	3.824	5.91	7.1	7.21	3.45	5.23
D.E.E.E.	263.87	238.854	155.461	161.95	31.40	30.41	40.971	39.41
Total déchets non dangereux	4 192.419	3 985.249	2 732.511	3 808.22	494.87	523.03	629.381	827.11
Déchets dangereux								
D.M.S.	46.599	36.279	20.55	29.30	3.745	6.76	6.628	8.88
Batteries	13.26	8.81	0	0	0	0	0	0
HUV	9.495	8.676	3.66	1.98	0	0.90	1.62	0.9
Piles	1.431	1.451	0.953	0.70	0.346	0.55	0	0.55
Ampoules	1.154	0.801	0.421	0.47	0	0.14	0.104	0.14
Total déchets dangereux	71.939	56.017	25.584	31.88	4.0689	8.34	8.352	10.47
Total en tonnes hors	4 264.358	4 041.266	2 758.095	3 840.195	498.961	531.372	638.183	837.576

Analyse

Le tonnage total collecté en déchetteries tous déchets confondus a baissé de 1% en 2022 par rapport à 2021.

La plus forte hausse, hormis les HUA et les piles qui représentent de faibles tonnages, concerne les cartons avec une augmentation de 15 % soit 71.53 tonnes supplémentaires.

Les nouveaux modes de consommations avec le développement des commandes sur internet ont pour conséquence d'augmenter les tonnages de cartons. Evolutions des tonnages sur l'ensemble des déchetteries.

Évolutions des tonnages sur l'ensemble des déchetteries

	2022	%
Gravats	2 323,26	1%
Tout venant	1 857,08	2%
Cartons	559,81	15%
Métaux	681,70	-14%
Végétaux	1 935,52	-5%
Bois	1 192,33	-6%
DEA	1 186,54	8%
HUA	3,18	54%
Pneus	36,86	3%
D.E.E.E.	470,62	-4%
DMS	81,22	5%
Batteries	8,81	-34%
HUV	12,46	-16%
Piles	3,24	19%
Ampoules	1,55	-8%
Total	10 344,08	-1%

La Recyclerie

Le réemploi et la réutilisation contribuent au prolongement de la durée de vie des produits et participent à l'économie circulaire et à la réduction de la production des déchets.

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) a renforcé la priorité donnée à la prévention de la production de déchets dans les actions à mener pour favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus « linéaire ».

La loi dite « anti gaspillage pour une économie circulaire » du 10 février 2020 est venue renforcer ces actions.

Les activités de réemploi et de réutilisation permettent d'allonger la durée d'usage des produits manufacturés. Ces activités sont réellement créatrices de valeur ajoutée et de qualification. Elles jouent un rôle de premier plan et véritablement structurant pour les politiques de prévention des déchets.

La recyclerie est un lieu qui a pour vocation de récupérer, valoriser et/ou réparer, en vue de la revente au grand public, des produits d'occasion ou des produits usagés (ayant le statut de déchets). Ils feront l'objet d'une opération de contrôle, de nettoyage ou de réparation (préparation en vue de la réutilisation) afin de retrouver leur statut de produits.

La recyclerie Apt Luberon a ouvert ses portes en avril 2014. Conçue et mise en place par L'H.A.P.A. (Hébergement d'accueil en Pays d'Apt).

Le potentiel de collecte d'encombrants est entre 50 à 70 tonnes par an sur le territoire. La collecte est réalisée soit sur rendez-vous soit en apport direct.

Activité de revalorisation et de sensibilisation à la protection de l'Environnement développée par l'Association H.A.P.A. H.A.P.A. Hébergement Accueil en Pays d'Apt

RECYCLERIE APT LUBERON
ne jetez plus, nous recyclons!
06.83.49.55.90

Votre Recyclerie a ouvert ses portes dans la Zone Industrielle d'Apt

Qu'est ce qu'une recyclerie ?
Une recyclerie a pour finalité la réutilisation des objets usagés. En faisant appel à votre Recyclerie vous contribuez à la réduction des déchets, à la préservation de l'environnement et à la création d'emplois de proximité.

Quels sont les produits collectés ?
Les meubles, équipements ménagers, bibelots, vêtements, outils... qui peuvent être réutilisés.

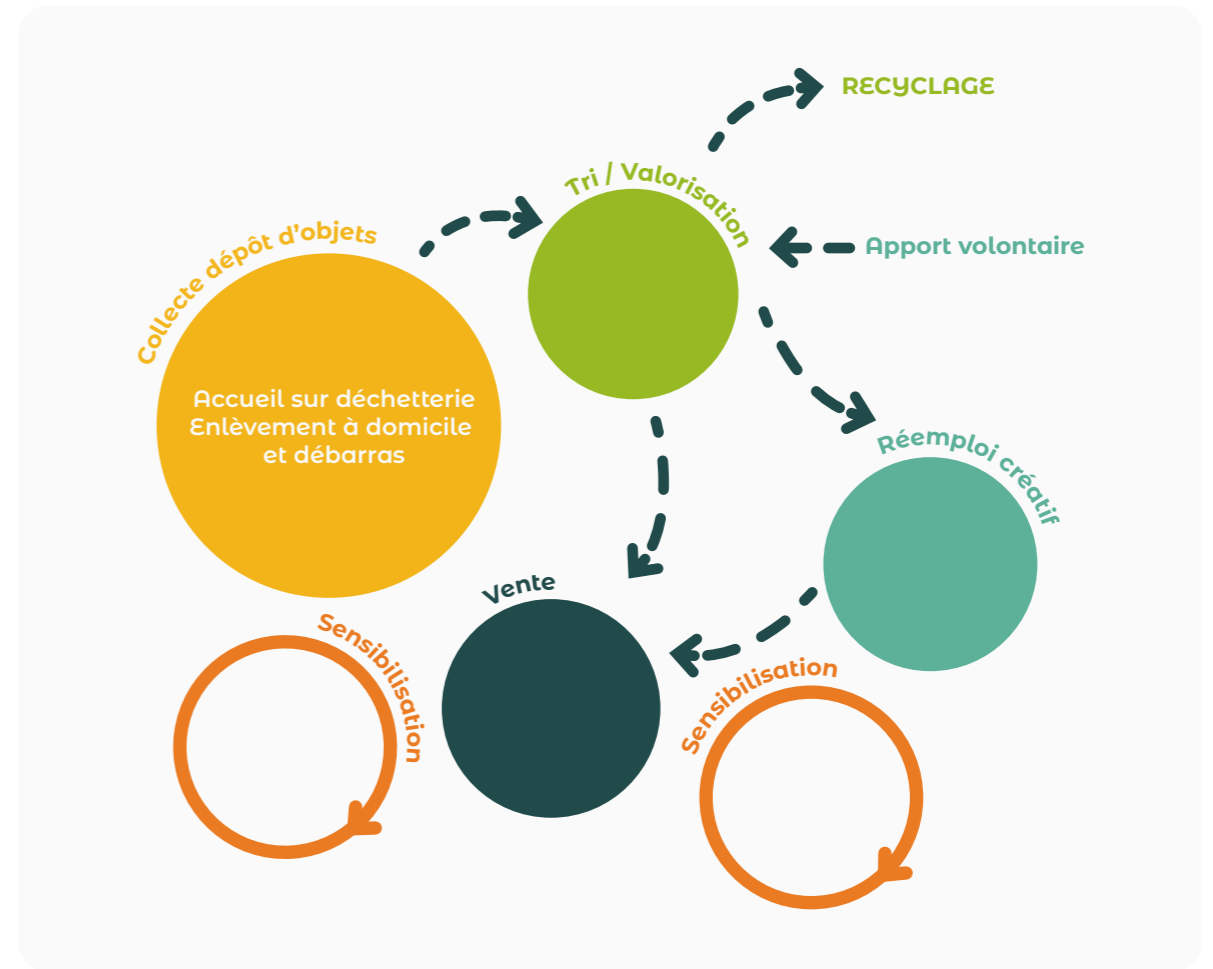
Qui est concerné ?
Tous publics : particuliers, entreprises, associations, commerçants...

Dépôt, atelier & magasin : Zone Industrielle des Bourguignons 479, avenue de Roumanille 84400 APT - recyclerie.apt.luberon@gmail.com

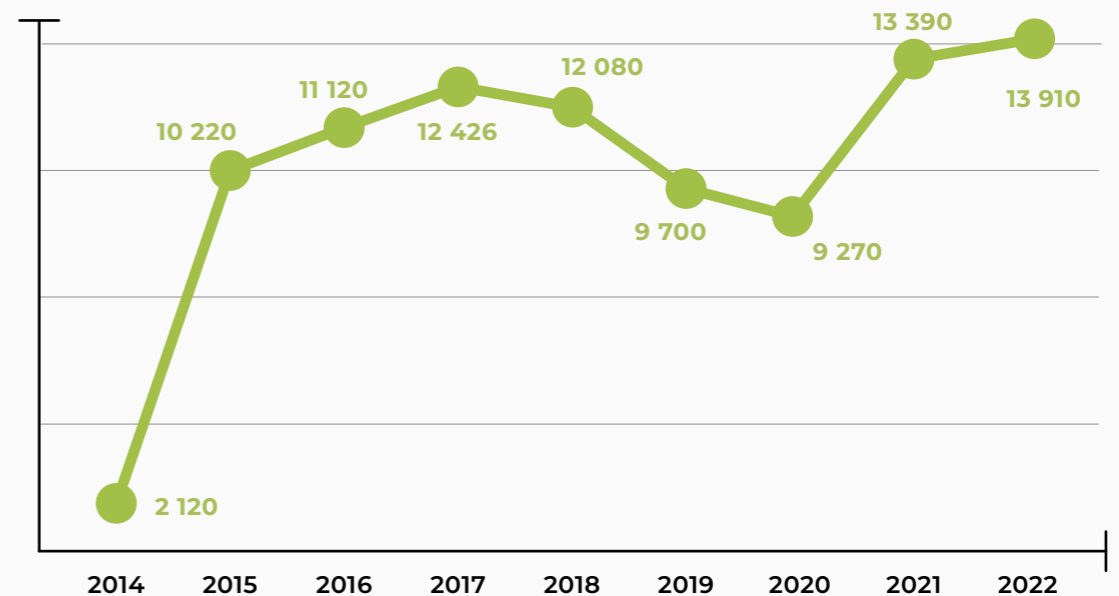
Un refuge du réemploi a été mis en place par le SIRTOM à la déchetterie d'Apt afin d'accueillir et de redonner une nouvelle vie aux objets qui finissaient jusque-là dans la benne.

Le personnel de la recyclerie vient le collecter une fois par semaine. Les objets sont ensuite nettoyés, vérifiés, étiquetés et mis en vente tous les mercredis après-midi de 14h00 à 18h00 et premiers vendredis après-midi du mois.

En 2022, la recyclerie a collecté (ou reçu) 63.8 tonnes d'objets divers (dont 13.91 tonnes au refuge du réemploi) Elle en a valorisé par la revente 41.03 tonnes.



Évolution des tonnages reçus au chalet de la Recyclerie depuis 2014



La collecte sélective des Points d'Apport Volontaire (P.A.V.)

Cette collecte est réalisée en régie par un camion équipé d'une grue auxiliaire et d'un caisson amovible.

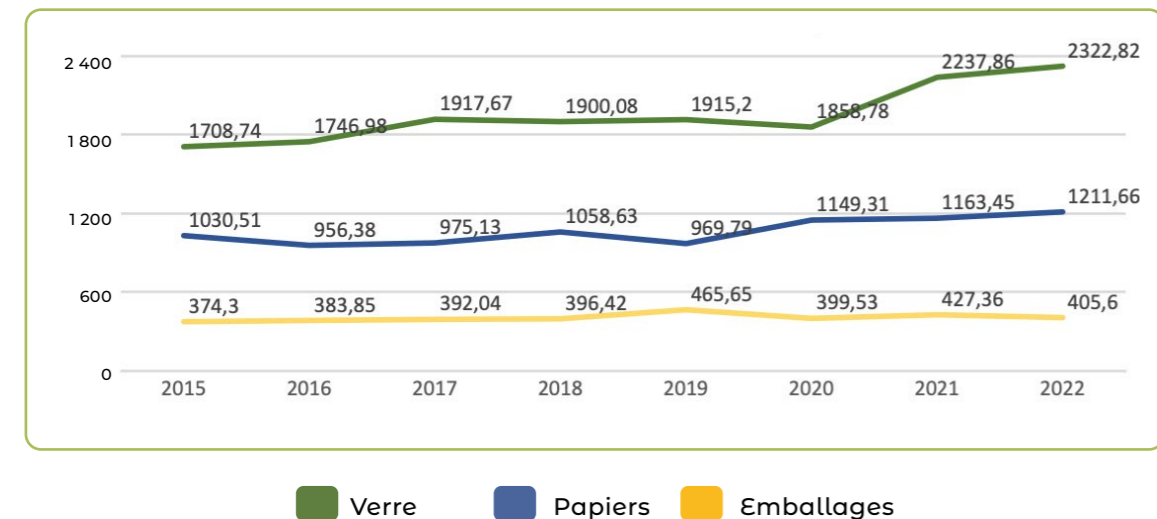
Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Verre	1708,7	1746,9	1917,6	1900,0	19015,	1858,7	2237,8	2322,8
Papiers	1030,5	956,38	975,13	1058,6	969,79	1149,3	1163,4	1211,6
Emballages	374,3	383,85	392,04	396,42	465,64	1149,3	427,36	405,6
Total	3113,5 5	3087,2 1	3284,8 44	3355,1 3	20450, 64	3407,6 2	3828,6 7	3940,0 8
Refus de tri papiers en emballages	190,38	237,44	246,61	212,27	236,37	156,99	260,35	298,15
% refus	13,55%	17,72%	18,08%	14,60%	16,47%	12,17%	19,02%	18,44%

Analyse

Globalement la collecte des déchets recyclable augmente légèrement de 2.83% La collecte du verre reste en progression avec une hausse de 3.66% par rapport à 2021. La collecte des emballages a connu une baisse de 5.36%.

La mise en place de l'extension de consignes de tri avait permis une progression de 7% sur la collecte des emballages en 2021. L'année 2022 connaît une stabilisation de ces tonnages.

Évolution des collectes sélectives depuis 2015



Synthèse des quantités collectées

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Enfouissement(1)	3373,51	3204,2	3857,6	6611,2	6892,4	5174,8	6116,8	6884,5
Population	46400	47148	47087	47427	46743	46083	46072	45979
kg/hab	72,70	67,96	81,93	139,40	147,45	112,29	132,77	149,73
Incinération(2)	13609,94	16118,78	14955,1	12994,2	11687,5	12874,04	12918,12	11581,92
Population	45918	46638	46946	46939	46601	45938	45926	45836
Kg/hab	296,40	345,61	318,56	276,83	250,80	280,25	281,28	252,68
Total incinération enfouissement	16983,45	19323,04	18812,72	19605,46	18579,92	18048,91	19034,93	18466,5

(1) Les déchets envoyés en enfouissement sont composés :

- 69 % d'ordures ménagères détournées de l'incinération lors des arrêts techniques
- 27% de tout venant non recyclable issus des déchetteries
- 4 % de refus des collectés séparées d'emballages

(2) Les déchets envoyés en incinération proviennent uniquement de la collecte des ordures ménagères et assimilées.

La production des différents types de déchets par habitant et par an

Types de déchets	Par an et par habitant
Verre	51kg
Papiers	26kg
Emballages	9kg
Cartons (collecte spécifique hors déchetterie)	4kg en collecte
Total collecte sélective	90kg
Ordures ménagères	358,14kg
Déchetterie (hors gravats)	234,82kg
Quantité totale de déchets collectés	628,96kg

Les Installations de Stockages de Déchets Inertes (ISDI)



Le SIRTOM gère deux installations de stockage de déchets inertes :

- L'ISDI d'Apt, lieu-dit les « Desfessis »
- L'ISDI de Sault, lieu-dit « Dromel »

En 2022, les tonnages réceptionnés ont été les suivants :

2022	Apports extérieurs	Apport déchetterie	Total
ISDI DROMEL	0	85,90	85,90
ISDI les Desfessis Mélange de béton, tuiles et céramiques ne contenant pas de substances dangereuses	0	2 227,26t	2 227,60t
Total général des apports	0	2 313,16t	2 313,16t

Le garage

L'entretien des véhicules ainsi que les petites réparations sont assurés en interne.

Le parc de véhicules du SIRTOM de la région d'Apt est composé de :

- 10 bennes ordures ménagères dont deux équipées d'une grue auxiliaire et trois fonctionnant au GNV
- 3 mini bennes
- 4 camions ampliroll 6x4 dont 2 équipés d'une grue pour la collecte sélective et un fonctionnant au GNV
- 1 fourgon pour l'entretien des bacs
- 6 véhicules légers

Depuis 2018, le SIRTOM de la région d'Apt s'équipe de camions benne fonctionnant au Gaz Naturel pour Véhicules. Ce projet est né d'un partenariat avec la Communauté de Communes du Pays D'Apt qui a pris en charge la construction d'une station GNV afin de promouvoir ce carburant alternatif sur son territoire. Le syndicat met en place progressivement des actions afin d'aller progressivement vers des carburants moins polluants.

Kilométrage parcouru par les véhicules du SIRTOM durant l'année 2022 :

Services	Véhicule	Kilométrage
Déchetterie	Poids lourds	106 111
BOM - Tri sélectif	Poids lourds	271 842
Collecte sélective	Poids lourds	37 000
Déchetterie	Véhicule léger	23 311
OM - Entretien bacs + mini benne	Véhicule léger	67 556
Communication	Véhicule léger	21 915
Garage - Administration	Véhicule léger	5 198
Total kilométrage parcouru		532 933

06. Glossaire

ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie)Établissement public national à caractère industriel et commercial qui agit sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. L'ADEME suscite, anime, coordonne, facilite ou réalise des opérations de protection de l'environnement et la maîtrise de l'énergie,

ANALYSE DE CYCLE DE VIE

Méthode normalisée et multicritère permettant de mesurer les impacts environnementaux d'un produit tout au long de son cycle de vie.

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)

Mécanisme mis en place par un financeur pour l'attribution d'une subvention. Le financeur définit une problématique et un cadre ; les candidats au financement sont invités à présenter un projet s'inscrivant dans ce cadre et définissent librement le contenu de leur projet. Un AMI a pour vocation de susciter, d'identifier, de sélectionner et de financer des projets permettant de répondre à une problématique donnée.

AV (apport volontaire)

Collecte par Apport Volontaire. Mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant de collecte est mis à la disposition du public en accès libre. La collectivité met à disposition des usagers un réseau de points d'apport volontaire (P.A.V) comprenant un ou plusieurs contenants, plus ou moins régulièrement répartis sur le territoire à desservir, accessibles à l'ensemble de la population.

BIODÉCHET

Tout déchet non dangereux biodégradable de jardin ou de parc, tout déchet non dangereux alimentaire ou de cuisine issue notamment des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que tout déchet comparable provenant des établissements de production ou de transformation de denrées alimentaires.

BIOGAZ

Gaz produit par la dégradation de la matière organique (y compris les papiers-cartons et les textiles naturels) en absence d'oxygène (anaérobiose). Il peut servir, après épuration, de carburant pour des véhicules adaptés, être intégré à un réseau de distribution de gaz naturel ou servir à la production d'électricité.

BLOCKCHAIN

Technologie de stockage et de transmission d'informations, transparente, sécurisée, et fonctionnant sans organe central de contrôle.

« BOTTLE-TO-BOTTLE »

Concept de recyclage qui consiste à revenir au même produit que lors de la première vie. Il s'agit par exemple de refaire des bouteilles en PET à partir de bouteilles en PET.

CENTRE DE TRANSFERT

Les déchets sont stockés temporairement afin d'être regroupés avec d'autres flux sur la plate-forme. Ces installations permettent de recevoir des lots de déchets collectés dans une zone géographique éloignée des centres de traitement afin d'optimiser le coût des transports de cette plateforme vers le centre de traitement. Les moyens et parfois les modes de transport pour la collecte d'une part et le transport vers le centre de traitement d'autre part sont différents.

Centre de tri de déchets ménagers

Les déchets en provenance de collectes sélectives nécessitent un tri complémentaire plus ou moins élaboré afin d'en extraire des flux de matériaux homogènes et ainsi mieux valorisables par les spécialistes (réemploi, recyclage matière ou valorisation énergétique). En général ces matériaux sont reconditionnés afin d'optimiser les coûts de stockages et de transport.

CHROMATOGÉNIE

Technologie qui permet de rendre un papier hydrophobe sans y associer d'autre matériau, en greffant une molécule d'acide gras sur une petite partie des molécules de cellulose qui constituent le papier-carton.

COLLECTE

Toute opération de ramassage des déchets en vue de leur transport vers une installation de traitement des déchets.

COLLECTE SÉLECTIVE

Toute collecte qui sépare certains types de déchets en vue de leur valorisation.

COMBUSTIBLE SOLIDE DE RÉCUPÉRATION (CSR)

Déchet non dangereux solide, composé de déchets qui ont été triés de manière à en extraire la fraction valorisable sous forme de matière dans les conditions technico-économiques du moment, préparé pour être utilisé comme combustible dans une installation relevant de la rubrique 2971 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement. Reste un combustible solide de récupération, celui auquel sont associés des combustibles autorisés au B de la rubrique 2910. Un arrêté du ministre chargé de l'environnement fixe les caractéristiques de ces combustibles, la liste des installations où ils peuvent être préparés ainsi que les obligations auxquelles les exploitants de ces dernières installations sont soumis en vue de garantir la conformité des combustibles préparés à ces caractéristiques.

COMPOSTAGE

Procédé biologique qui permet, sous l'action de bactéries aérobies (en présence d'oxygène), la dégradation accélérée de déchets organiques pour produire du compost. Les réactions de compostage dégagent de la chaleur qui hygiénise le compost, c'est-à-dire élimine les agents pathogènes contenus dans les déchets entrants.

CONSOMMATION HORS FOYER (OU HORS DOMICILE)

Les emballages ménagers et papiers consommés hors foyer le sont dans un lieu autre que le domicile : espaces publics comme la rue ou les espaces naturels, ou espaces privés comme les cinémas ou les stades. Citeo et ses partenaires développent des équipements de tri adaptés pour collecter les emballages et papiers dans ces environnements.

CO2 SUPERCRITIQUE

Un fluide est dit supercritique lorsqu'il est placé dans des conditions de température et de pression au-delà de son point critique. Les fluides supercritiques ont une viscosité proche de celle des gaz, une densité proche de celle des liquides, et une diffusivité élevée. De nombreux fluides supercritiques sont étudiés, en particulier l'eau et le propane, mais le plus communément utilisé reste le CO2.

Avec une faible température critique (31 °C), il se positionne en tête des fluides supercritiques industriels : il permet de développer des procédés à basse température pour des produits thermosensibles. Il présente de nombreuses propriétés qui en font un solvant de choix : inodore, chimiquement inerte, non inflammable, etc.

CRITÈRES ESG

Les critères ESG (pour Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) permettent d'évaluer la prise en compte du développement durable et des enjeux de long terme dans la stratégie des acteurs économiques (entreprises, collectivités, etc.). Ces critères peuvent par exemple être :

les émissions de CO2, la consommation d'électricité, le recyclage des déchets pour le pilier E ; la qualité du dialogue social, l'emploi des personnes handicapées, la formation des salariés pour le pilier S ; la transparence de la rémunération des dirigeants, la lutte contre la corruption, la féminisation des Conseils d'administration pour le pilier G.

DÉCHET

Toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire.

DÉCHET ABANDONNÉ

Déchet abandonné dans l'environnement de manière inadéquate, volontairement ou par négligence, dans des zones accessibles au public ou sur des terrains privés avec ou sans le consentement du propriétaire. (Source ADEME).

DÉCHET DANGEREUX

Tout déchet qui présente une ou plusieurs des propriétés de dangers énumérées à l'annexe III de la directive 2008/98/ CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant certaines directives. Ils sont signalés par un astérisque dans la liste des déchets mentionnée à l'article R. 541-7.

DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX (DASRI)

Déchets qui présentent un risque infectieux du fait qu'ils contiennent des micro-organismes viables ou leurs toxines dont on a de bonnes raisons de croire qu'ils causent des maladies chez l'homme ou chez d'autres organismes vivants.

DÉCHETS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (DAE)

Tout déchet, dangereux ou non dangereux, dont le producteur initial n'est pas un ménage.

DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE OU D3E)

Déchets d'équipements électriques ou électroniques incluant tous leurs composants, sous-ensembles et consommables spécifiques. Ils comprennent par exemple les produits « blancs » (électroménager), les produits « bruns » (TV, vidéo, radio, Hi-fi) et les produits gris (bureautique, informatique). Ils font l'objet d'une filière dédiée.

DÉCHET INERTE

Tout déchet qui ne subit aucune modification physique, chimique ou biologique importante, qui ne se décompose pas, ne brûle pas, ne produit aucune réaction physique ou chimique, n'est pas biodégradable et ne détériore pas les matières avec lesquelles il entre en contact d'une manière susceptible d'entraîner des atteintes à l'environnement ou à la santé humaine.

DÉCHET MÉNAGER

Tout déchet, dangereux ou non dangereux, dont le producteur est un ménage.

DÉCHET NON DANGEREUX

Tout déchet qui ne présente aucune des propriétés qui rendent un déchet dangereux.

DÉCHETS VERTS (OU VÉGÉTAUX)

Matières végétales issues de l'exploitation, de l'entretien ou de la création de jardins ou d'espaces verts publics et privés ainsi que les déchets organiques des activités horticoles professionnelles ou municipales, à l'exception des supports de culture

DÉCHETTERIE OU DÉCHÈTERIE

Un centre où les particuliers et sous certaines conditions les professionnels, peuvent apporter certains de leurs déchets en respectant des critères de tri, en vue d'un traitement ultérieur (réemploi, recyclage, valorisation...).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Il s'agit d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Appliqué à l'économie, il intègre trois dimensions : économique (efficacité, rentabilité), sociale (responsabilité sociale) et environnementale (impact sur l'environnement).

DÉTENTEUR DE DÉCHETS

Producteur des déchets ou toute autre personne qui se trouve en possession des déchets.

DIGITAL WATERMARK

Aussi appelés filigranes numériques, ce sont des codes de la taille d'un timbre-poste, invisibles à l'œil nu, et qui peuvent contenir une multitude d'informations sur les emballages et ce qu'ils ont contenu.

DO TANK

Le Do tank Circular Challenge Citeo est une méthode de co-construction multiacteurs en 4 phases qui permet d'amorcer des solutions à des problématiques communes, sur un temps court : définir le besoin, grâce notamment à des phases d'échanges avec des experts d'horizons différents ; trouver des idées et des pistes de solutions en groupe via des techniques de créativité éprouvées ; prototyper les meilleures idées et développer des prototypes physiques ou digitaux avec l'aide d'experts ; tester les solutions auprès de bêta-testeurs et analyser leurs retours pour les améliorer.

ÉCOCONCEPTION

Intégration de l'environnement dans la conception des produits (emballages, biens ou services). C'est une approche multicritère qui prend en compte les différentes étapes du cycle de vie du produit.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Modèle économique qui repose sur la création de boucles de valeur positives à chaque utilisation ou réutilisation de la matière ou du produit avant destruction finale. Il met notamment l'accent sur de nouveaux modes de conception, production et de consommation, le prolongement de la durée d'usage des produits, l'usage plutôt que la possession de bien, la réutilisation et le recyclage des composants.

REP

Structure à but non lucratif à laquelle les producteurs concernés par les obligations de la « Responsabilité élargie du producteur » transfèrent leurs obligations de collecte moyennant le paiement d'une contribution financière. Les éco-organismes sont agréés par les pouvoirs publics sur la base d'un cahier des charges précis pour mener à bien leur mission. (Exemple : CITEO, COREPILE, CYCLAMED, ECODDS, ECO Mobilier, ECO Systèmes, Recylum...)

EMBALLAGES RÉEMPLOYABLES

Emballage qui a été conçu, créé et mis sur le marché pour pouvoir accomplir pendant son cycle de vie plusieurs trajets ou rotations en étant rempli à nouveau ou réutilisé pour un usage identique à celui pour lequel il a été conçu.

ENTREPRISE À MISSION

La loi Pacte introduit en 2019 la qualité de « société (ou entreprise) à mission ». Concrètement, cela permet à une société de faire publiquement état de la qualité de société à mission en précisant sa raison d'être ainsi qu'un ou plusieurs objectifs sociaux et environnementaux que la société se donne pour mission de poursuivre dans le cadre de son activité.

Pour information Citeo est devenue entreprise à mission en novembre 2020.

ÉLIMINATION

Toute opération qui n'est pas de la valorisation même lorsque ladite opération a comme conséquence secondaire la récupération de substances, matières ou produits ou d'énergie.

FLUX DÉVELOPPEMENT

Le flux développement est un programme industriel qui permet de créer de nouveaux flux de déchets d'emballages en plastique pas encore, peu ou mal recyclés, dans les centres de tri : depuis 2019, un flux avec les emballages rigides en PS, PET opaque, PET coloré et barquettes PET, puis à partir de 2023, un second flux d'emballages souples en PP et PE. Rassembler, massifier pour surtrier et enfin recycler ces emballages par résine favorise notamment le développement des filières de recyclage en cours de construction.

GESTION DES DÉCHETS

La collecte, le transport, la valorisation et, l'élimination des déchets et, plus largement, toute activité participant de l'organisation de la prise en charge des déchets depuis leur production jusqu'à leur traitement final, y compris les activités de négoce ou de courtage et la supervision de l'ensemble de ces opérations.

HUILES MINÉRALES

Les huiles minérales sont des substances complexes hydrocarbonées (composées de molécules d'hydrogène et de carbone), produites par le raffinage des pétroles bruts. Elles sont naturellement composées de MOSH (hydrocarbures saturés d'huiles minérales) et de MOAH (hydrocarbures aromatiques d'huiles minérales). Les MOSH se constituent de chaînes carbonées linéaires, ramifiées et/ou cycliques, et les MOAH de composés aromatiques. Certains de ces composés sont identifiés par l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) comme susceptibles d'avoir un impact sanitaire négatif. Par ailleurs, « C20-C30 » désigne les composés dont la longueur de chaîne est comprise entre 20 et 30 atomes de carbone. Les huiles minérales font l'objet d'interdictions dans le cadre de la loi AGEC.

INSTALLATION DE PRÉTRAITEMENT

Les déchets subissent une opération modifiant leur composition chimique et/ou leurs caractéristiques physiques, le circuit de traitement des déchets prétraités étant a priori différent de celui de chacun des déchets pris isolément avant mélange.

INSTALLATION DE REGROUPEMENT

Les déchets sont immobilisés provisoirement et peuvent être mélangés avec des déchets de provenances différentes mais de nature comparable ou compatible. Le circuit de traitement du mélange est le même que celui de chacun des déchets pris isolément avant mélange.

INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS DANGEREUX (ISDD)

Anciennement appelées « centres d'enfouissement technique de classe 1 », ces installations de stockage permettent l'élimination des déchets dangereux par dépôt ou enfouissement sur ou dans le sol.

INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX (ISDND)

Anciennement appelées « centre d'enfouissement de classe 2 », ces installations de stockage sont destinées à accueillir les déchets non dangereux (déchets ménagers et assimilés, déchets non dangereux des entreprises).

INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS INERTES (ISDI)

Anciennement appelées « Centre d'enfouissement technique ou décharge de classe 3), elles sont destinées à recevoir des déchets inertes (déblais, gravats, pavés, tuiles, ciment...).

INSTALLATION DE TRANSIT

Une installation de transit peut soit avoir une activité de stockage soit une activité de regroupement de déchets en vue de leur élimination dans un centre de traitement ou une installation de stockage.

LOI AGEC (FÉVRIER 2020)

La loi anti-gaspillage et pour une économie circulaire entend accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat. Composée de 130 articles, elle se décline en cinq grands axes : sortir du plastique jetable ; mieux informer les consommateurs ; lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire ; agir contre l'obsolescence programmée ; mieux produire. Elle fixe de nouveaux objectifs pour les années à venir. ecologie.gouv.fr.

MÂCHEFERS

Résidus de l'incinération des ordures ménagères ressortant à la base du four et constitués des matériaux plus ou moins incombustibles que contenait le déchet traité. Les cendres sous foyer sont également considérées comme des mâchefers.

MARAUDAGE PÉDAGOGIQUE

Le maraudage pédagogique est une technique d'animation où l'animateur et le public n'ont pas rendez-vous. En allant sur les zones à enjeu écologique majeur très fréquentées, l'animateur se poste ou circule sur le site et interpelle ou est interpellé par le public de passage. C'est une technique innovante qui permet de sensibiliser un public dit « non captif », c'est-à-dire des personnes qui ne sont pas venues pour participer à une animation. (Source : FRENÉ.)

MÉTHANISATION

Traitement naturel des déchets organiques qui conduit à une production combinée de gaz convertible en énergie (biogaz), provenant de la décomposition biologique des matières organiques dans un milieu en raréfaction d'air (appelée « fermentation anaérobie » car sans oxygène) et d'un digestat (les déchets « digérés »), utilisable brut ou après traitement (déshydratation et compostage, hygiénisation) comme compost. La méthanisation concerne plus particulièrement les déchets organiques riches en eau et à fort pouvoir fermentescible (fraction fermentescible des ordures ménagères, boues de station d'épuration, graisses et matières de vidange, certains déchets des industries agroalimentaires, certains déchets agricoles).

MICROFIBRILLES DE CELLULOSE

Structure en forme de fibre constituée par l'assemblage de chaînes de cellulose.

NÉGOCE

Le négociant entreprend pour son propre compte l'acquisition et la vente subséquente de déchets. Il devient propriétaire des déchets et en a donc la responsabilité.

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES DÉCHETS (ORD)

Piloté par le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur, la DREAL et l'ADEME, l'observatoire a pour principale mission d'assurer et d'améliorer la connaissance de la gestion des déchets à l'échelle régionale et de diffuser annuellement les résultats de ses travaux. Il a également pour tâche de suivre annuellement des indicateurs fiables et de référence en matière de gestion des déchets en région.

OFFSET/HEATSET

Technologie d'impression avec sécheur notamment utilisée pour les prospectus, magazines et catalogues.

ORDURE MÉNAGÈRE (OM)

Déchets issus de l'activité domestique des ménages, pris en charge par les collectes usuelles ou séparatives. S'y ajoutent les déchets non ménagers collectés dans les mêmes conditions (déchets produits par les artisans, les commerçants, bureaux, ...) appelés déchets ménagers assimilés (DMA).

PE

Polyéthylène (résine plastique).

PEBD

Polyéthylène basse densité (LDPE en anglais). Résine plastique souple et étirable qu'on retrouve par exemple dans les films de regroupement ou les sacs en plastique.

PEF

Plastique biosourcé issu des sucres contenus dans des productions agricoles comme le blé ou la betterave.

PEHD

Polyéthylène haute densité. Résine plastique majoritairement utilisée dans les emballages rigides comme les bouteilles de lait ou les flacons de lessive.

PET

Polyéthylène téréphtalate. C'est la résine plastique majoritaire des bouteilles de boissons (sodas, eaux minérales, jus, etc.).

EVOH

Éthylène alcool vinylique. On retrouve une barrière EVOH dans les poches de Bag-in-Box.

PHA

Polyhydroxyalcanoate. Plastique produit à partir de sucre et de bactéries. Ces polymères biodégradables se présentent alors comme une alternative à l'utilisation de polymères synthétiques dérivés de la pétrochimie.

PLA

Plastique d'origine végétale, constitué d'acide lactique obtenu à partir de cultures agricoles, comme le maïs ou la canne à sucre.

PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

Document règlementaire officiel et obligatoire de planification de la gestion des déchets à l'échelle régionale. Il est élaboré en concertation avec plusieurs acteurs, sous l'autorité du Président du Conseil régional et/ou le cas échéant du Préfet, conformément au Code de l'environnement. Préparation en vue de la réutilisation : toute opération de contrôle, de nettoyage ou de réparation en vue de la valorisation par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont préparés de manière à être réutilisés sans autre opération de prétraitement.

POLYAMIDE (PA)

Il est utilisé dans les sachets de gruycère râpé pour conserver le produit.

POLYMÈRES

Un polymère est une molécule constituée d'une chaîne de molécules semblables et répétitives, appelées monomères. Les matériaux ont des propriétés uniques, en fonction du type de molécules liées et de la manière dont elles sont liées. Dans le langage courant, il est habituel d'utiliser le terme « plastiques » pour désigner les polymères.

POLYOLÉFINES

Les polyoléfines forment la plus importante des familles de matières plastiques. Elles comprennent les polyéthylènes (LDPE, MDPE, HDPE et HMWPE), les polypropylènes (homopolymère et copolymère), le polychlorure de vinyle (PVC) et le polychlorure de vinyle surchloré (PVC-C).

PRÉVENTION

Toutes mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, lorsque ces mesures concourent à la réduction d'au moins un des items suivants :

- la quantité de déchets générés, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits ;
- les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine ;
- la teneur en substances nocives pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits.

PRINCIPE DE POLLUEUR-PAYEUR

Principe énoncé par l'article L. 110-1 du Code de l'environnement selon lequel les frais résultant des mesures de prévention, de réduction et de lutte de la pollution doivent être pris en charge par le pollueur. Le principe pollueur-payeur a été adopté par l'OCDE en 1972, en tant que principe économique visant l'imputation des coûts associés à la lutte contre la pollution. C'est un des principes essentiels qui fondent les politiques environnementales dans les pays développés.

PRINCIPE DE PROXIMITÉ

Assurer la prévention et la gestion des déchets de manière aussi proche que possible de leur lieu de production et permet de répondre aux enjeux environnementaux tout en contribuant au développement de filières professionnelles locales et pérennes.

Le respect de ce principe, et notamment l'échelle territoriale pertinente, s'apprécie en fonction de la nature des déchets considérés, de l'efficacité environnementale et technique, de la viabilité économique des modes de traitement envisagés et disponibles à proximité pour ces déchets, des débouchés existant pour ces flux et des conditions techniques et économiques associées à ces débouchés, dans le respect de la hiérarchie de la gestion des déchets et des règles de concurrence et de libre circulation des marchandises.

PRODUCTEUR DE DÉCHETS

Toute personne dont l'activité produit des déchets (producteur initial de déchets) ou toute personne qui effectue des opérations de traitement des déchets conduisant à un changement de la nature ou de la composition de ces déchets (producteur subséquent de déchets).

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)

Mise en œuvre par les acteurs d'un territoire donné, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs de réduction des déchets définis à l'issue d'un diagnostic du territoire.

PROJET MÉTAL

Projet ayant ouvert la voie à une filière de recyclage dédiée aux emballages légers en aluminium et en acier grâce à la simplification des consignes de tri, l'adaptation des process dans les centres de tri pour capter ces emballages et l'identification d'une nouvelle technologie de recyclage pour les emballages légers en aluminium, la pyrolyse. Le projet est porté par le CELAA (Club de l'emballage léger en aluminium et en acier), l'Association des Maires de France, Nespresso, Citeo et Adelphe.

PP

Polypropylène. Sous sa forme souple ou rigide, c'est une résine plastique très couramment utilisée notamment dans l'emballage (barres chocolatées, barquettes alimentaires, etc.).

PS

Polystyrène. Résine plastique qu'on retrouve sous sa forme expansée (éléments de calage, caisses marée, etc.), sous sa forme moussée (barquette volaille) ou sous sa forme « classique » dans certains emballages alimentaires (boîte d'œufs par exemple) mais surtout pour les produits laitiers frais (yaourts par 4, crème fraîche, etc.).

PYROLYSE

Pour les emballages en plastique : technique qui consiste à chauffer les plastiques autour de 400 degrés en l'absence d'oxygène pour casser les chaînes de molécules et produire une huile de pyrolyse.

POUR LES EMBALLAGES EN ALUMINIUM

Technique qui consiste à porter les emballages à une température comprise entre 500 et 550 °C dans une atmosphère pauvre en oxygène afin d'éviter la fusion de l'aluminium. Les produits organiques (verniss, laques ou plastiques) sont ainsi décomposés en produits légers. Ils sont ensuite brûlés alors que l'aluminium reste intact (ce qui ne serait pas le cas dans le circuit classique). La pyrolyse permet d'obtenir des granulats, des poudres ou des fragments d'emballages.

REP

Le principe est simple : celui qui fabrique, qui distribue un produit ou qui importe un produit doit prendre en charge sa fin de vie. Le producteur et le distributeur doivent ainsi financer, organiser et mettre en place les solutions de collecte, de réutilisation ou de recyclage appropriées pour son produit.

En France l'État a créé 25 filières REP, regroupant de grandes familles de produits. Les fabricants s'y retrouvent pour former des sociétés appelées éco-organismes. Ceux-ci sont agréés par l'État pour 6 ans maximum et s'engagent à respecter un cahier des charges comprenant des objectifs de collecte et de recyclage. L'État veille à ce que ces engagements soient tenus.

Les éco-organismes sont financés par l'écocontribution, versée par les entreprises qui lui sont adhérentes. Cette écocontribution finance l'ensemble des obligations des fabricants et distributeurs (prévention, collecte, tri, recyclage des déchets...). En demandant aux producteurs de financer la gestion de leurs déchets (via cette écocontribution), ceux-ci ont intérêt à limiter leur production de déchets et à faciliter leur valorisation. Moins de gestion de déchets, c'est moins d'argent dépensé. Pour ce faire, plusieurs solutions s'offrent à eux : mieux concevoir, faire plus de prévention, intégrer des matières recyclées...

QUAI DE TRANSFERT

Installation intermédiaire entre la collecte d'ordures ménagères effectuées par les bennes et leur transport vers le centre de traitement. Synonyme : station de transit

RECYCLAGE

Toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. Les opérations de valorisation énergétique des déchets, celles relatives à la conversion des déchets en combustible et les opérations de remblaiement ne peuvent pas être qualifiées d'opérations de recyclage.

RECYCLERIE

Acteurs du réemploi, les recycleries, également appelées ressourceries, collectent des biens ou équipements encore en état de fonctionnement mais dont les propriétaires souhaitent se séparer, les remettent en état pour les revendre d'occasion à toute personne qui souhaite leur redonner une seconde vie, ou en récupèrent les matériaux pour l'industrie du recyclage.

REDEVANCE SPÉCIALE (RS)

Redevance pour l'enlèvement des déchets non ménagers (ne provenant pas des ménages). La loi n° 92-646 du 13 juillet 1992, reprise dans l'article L2333-78 du Code général des collectivités territoriales, rend l'institution de la redevance spéciale obligatoire à compter du 1er janvier 1993, pour toutes les collectivités prenant en charge les déchets non ménagers et n'ayant pas instauré la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM).

RÉEMPLOI

Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus.

RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR (REP)

En application du principe de responsabilité élargie du producteur, il peut être fait obligation aux producteurs, importateurs et distributeurs de certains produits ou des éléments et matériaux entrant dans leur fabrication de pourvoir ou de contribuer à la prévention et à la gestion des déchets qui en proviennent.

REFIDND (EX-REFIOM)

Les résidus d'épuration des fumées sont le produit de la neutralisation des gaz acides et polluants issus de l'incinération des déchets (ordures ménagères, boues de station d'épuration, déchets industriels...). Ces résidus d'épuration des fumées sont des matériaux pulvérulents toxiques essentiellement composés de chlorures de calcium, de chaux, de sulfates, de sels et de métaux lourds toxiques. Les résidus d'épuration des fumées sont classés en tant que déchet dangereux et doivent donc être traités dans des Installations de Stockage des Déchets Dangereux (ISDD).

REFUS DE TRI (OU SIMPLEMENT « REFUS »)

Erreur de tri des usagers capté lors du processus de séparation des matériaux au centre de tri faisant l'objet d'un traitement par valorisation énergétique ou stockage en fonction des sites.

RÉUTILISATION

Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau.

REVERSE VENDING MACHINE (RVM)

Une Reverse Vending Machine est une machine qui récupère les emballages de boissons vides que les consommateurs rapportent, comme les bouteilles et les canettes, afin de les recycler ou de les réemployer.

RIPEUR

Agent de salubrité publique qui assure la collecte des déchets. Synonyme : Eboueur.

RPE

PE recyclé.

SCIENCES PARTICIPATIVES

Collecter des données fiables en grande quantité relève parfois de l'impossible pour les scientifiques. Grâce à des protocoles simples mais rigoureux, les citoyens peuvent les aider dans de nombreux domaines : biodiversité, astronomie, géologie, archéologie, patrimoine, etc. Et pour participer, nul besoin d'être un expert : les programmes sont conçus pour que chacun puisse apporter sa pierre à l'édifice de la recherche, même sans connaissance préalable. (Source : M²NH).

SIOX

Oxyde de silicium, matériau barrière à l'eau et aux gaz.

SIMPLIFICATION DU GESTE DE TRI (OU EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI)

Expérimentée dès 2011 et en déploiement partout en France depuis 2014, la simplification du geste de tri consiste à étendre les consignes de tri nationales à tous les emballages.

Ainsi progressivement, les habitants peuvent déposer dans le bac jaune tous les emballages en plastique (les bouteilles et flacons mais aussi les pots, barquettes, films, sachets, tubes, etc.), en papier-carton et en métal (les emballages en verre étant triés dans le bac dédié).

Sur le territoire du SIRTOM de la Région d'Apt le basculement s'est fait en 2020. En 2022 près de deux Français sur trois, soit 41,6 millions d'habitants, sont concernés par cette simplification du geste de tri. 100 % le seront d'ici la fin de l'année 2023.

SIRTOM DE LA RÉGION D'APT

Syndicat Intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères de la région d'Apt

TAXE GÉNÉRALE SUR LES ACTIVITÉS POLLUANTES (TGAP)

La TGAP est due par les entreprises dont l'activité ou les produits sont considérés comme polluants : déchets, émissions polluantes, huiles et préparations lubrifiantes, lessives, matériaux d'extraction, etc. Son montant et le taux applicable varient selon les catégories d'activité et de produit.

TEOM

La taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères (TEOM) s'applique à toute propriété soumise à la taxe foncière bâtie (TFB). Elle s'applique au contribuable propriétaire mais également à l'usufruitier du bien. Elle apparaît sur l'avis de la taxe foncière. Lors du paiement, elle est incluse dans le montant global à payer avant le 15 octobre de chaque année. Les bases sont celles de la taxe foncière bâtie. La TEOM est établie sur la moitié de la valeur locative cadastrale du bien imposé.

TOUT-VENANT

C'est la catégorie "par défaut" qui regroupe tous les déchets encombrants non triés collectés généralement en déchèterie. Elle est traitée en installation de stockage des déchets non dangereux ou en incinération.

TRAITEMENT

Toute opération de valorisation ou d'élimination, y compris la préparation qui précède la valorisation ou l'élimination.

TRI À LA SOURCE

Opération de séparation des différents flux de déchets par les producteurs, au moment de leur production.

TRI SÉLECTIF

Pléonasme très répandu, on parlera plutôt de « tri » ou « tri des déchets ». Action consistant à séparer et récupérer les déchets selon leur nature pour leur donner une « seconde vie », le plus souvent par le recyclage évitant ainsi leur simple élimination par incinération ou stockage.

UIOM

Unité d'incinération d'ordures ménagères également appelé aussi CVE (Centre de Valorisation Énergétique) ou UVE (Unité de Valorisation Énergétique). Synonyme : incinérateur.

VALORISATION

Terme générique recouvrant le réemploi, la réutilisation, le recyclage ou la régénération des déchets.

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Récupération des calories contenues dans les déchets incinérés, permettant la production d'énergie thermique ou électrique.

VALORISATION MATIÈRE

Mode de traitement des déchets, permettant leur réemploi, réutilisation ou recyclage. Par exemple : déchets issus de la collecte sélective et recyclés, mâchefers valorisés en sous-couches routières...).



SIRTOM
DE LA REGION D APT

